



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

---

TO/vg

### **Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire et Commission du Travail et de l'Emploi**

#### **Procès-verbal de la réunion du 22 février 2010**

#### ORDRE DU JOUR :

1. DE 14.00 HEURES A 14.30 HEURES  
UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE,  
DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE  
  
Exposition Universelle de Shanghai : le programme de promotion de l'économie nationale du Grand-Duché de Luxembourg
2. A PARTIR DE 14.30 HEURES  
REUNION JOINTE  
  
Informations par Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké et Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi Nicolas Schmit sur les démarches entreprises par le Gouvernement en rapport avec l'avenir de la Brasserie de Diekirch  
  
- Echange de vues

\*

Présents : M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz, M. Robert Weber, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

M. André Bauler, M. Fernand Etgen, M. Léon Gloden, M. André Hoffmann, M. Ali Kaes, Mme Viviane Loschetter, M. Lucien Lux, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marc Spautz, Mme Vera Spautz, M. Lucien Weiler, membres de la Commission du Travail et de l'Emploi

M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Robert Goebbels, Commissaire général du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de Shanghai

M. Pierre Rauchs, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

M. Nicolas Bock, M. Maurice Molitor, M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

M. Lucien Lux, Président de la Commission du Travail et de l'Emploi

\*

**1. DE 14.00 HEURES A 14.30 HEURES  
UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE,  
DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE**

**Exposition Universelle de Shanghai : le programme de promotion de  
l'économie nationale du Grand-Duché de Luxembourg**

M. le Président invite le représentant de la sensibilité politique ADR à présenter de manière concise ses questions relatives à la présence luxembourgeoise à l'Exposition Universelle de Shanghai. Concernant les trois problématiques/questions soulevées par ce dernier, M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur précise,

- 1) qu'en l'occurrence on peut effectivement parler d'une opération suivant le principe « trade follows the flag ». Il s'agit, d'une part, d'une occasion unique permettant d'encourager des entreprises sises au Luxembourg à faire leur premier pas dans l'extension de leurs activités aux marchés asiatiques et, d'autre part, de présenter les avantages du Luxembourg pour des sociétés étrangères souhaitant une entrée au marché européen. Jusqu'alors la participation des entreprises à cette plateforme leur offerte en Chine reste toutefois en dessous des attentes. Les filiales luxembourgeoises de groupes multinationaux sont traitées comme des entreprises purement luxembourgeoises ;
- 2) la présence luxembourgeoise à l'Exposition universelle a pour ambition évidente de viser l'espace économique asiatique dans son ensemble et n'entend pas se limiter au seul marché chinois. M. le Ministre réitère à cet endroit son évaluation des marchés de l'avenir<sup>1</sup> et insiste, dans cet ordre d'idées, sur l'importance économique de la participation luxembourgeoise à cette Exposition universelle, qui attirera un nombre sur-proportionné de visiteurs des pays limitrophes de la Chine. ;
- 3) le sort du pavillon reste à trancher. M. le Commissaire général en fournira des précisions. Le principal organisateur d'évènements au pavillon reste, jusqu'à présent, à part le Consulat général du Luxembourg à Shanghai, l'entreprise ArcelorMittal.<sup>2</sup> Plusieurs évènements à plus grande incidence sont programmés. Parmi ces évènements, le dimanche 10 octobre 2010 représentera un intérêt particulier pour le Luxembourg. Ce sera le « Luxembourg Day » à l'Exposition universelle. A cette occasion, Son Altesse Royale le Grand-Duc sera sur place ainsi qu'une délégation

---

<sup>1</sup> Voir procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2008, point 3 de l'ordre du jour.

<sup>2</sup> Voir annexe « First draft list of events in the Luxembourg Pavilion »

luxembourgeoise du plus haut niveau. A relever également la semaine commerciale organisée par la Chambre de Commerce qui vise, par une série de séminaires spécifiques, un public ciblé et est destinée à promouvoir les sociétés luxembourgeoises intéressées aux marchés asiatiques.<sup>3</sup>

M. le Ministre invite M. le Commissaire général à l'Exposition Universelle de Shanghai<sup>4</sup> à fournir davantage de détails concernant le programme prévu. Celui-ci souligne que cette exposition, placée sous le thème « Better City, Better Life » et qui se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, sera la plus grande exposition universelle de tous les temps. Pratiquement tous les Etats du monde y seront représentés, même l'Etat de Taïwan y aura son pavillon.

Partant, l'orateur appuie M. le Ministre en estimant que le Luxembourg n'aurait pas pu se permettre de rester à l'écart.

Dans l'historique des participations luxembourgeoises à des expositions universelles, le pavillon en construction occupe la deuxième place en termes de taille, derrière celui construit à l'occasion de l'Exposition Universelle à Bruxelles. L'objectif central du pavillon et de la présence à Shanghai est d'améliorer la notoriété du Luxembourg dans le monde. M. le Commissaire général rappelle la conception architecturale du pavillon luxembourgeois qui constitue elle-même un message et contribue à organiser l'exposition luxembourgeoise, placée sous le thème du « développement durable ». Le « mur de la forteresse » se divise en quatre parties ou étapes thématiques: « Luxembourg the green heart of Europe » ; l'espace « Schengen » ; l'espace « économie » qui montre les capacités des entreprises sises au Luxembourg et informe des particularités de la population luxembourgeoise et, enfin, la dernière étape qui expose les contributions du Luxembourg au développement durable, soulignée par le fait que l'ensemble du pavillon est composé de matériaux recyclables (acier, bois, verre).

La tour centrale sert à organiser des réceptions en l'honneur de groupes de visiteurs et peut être louée par des entreprises souhaitant organiser un évènement spécifique.<sup>5</sup> S'il s'agit d'entreprises donatrices ces localités leurs sont mises à disposition gratuitement.

Le pavillon luxembourgeois vient de décrocher le prix pour la meilleure construction en acier. La construction, quant à elle, se poursuit comme prévu. Le pavillon sera prêt à temps. Le Luxembourg peut de surcroît espérer décrocher deux prix supplémentaires : celui du chantier le plus propre et celui du chantier le plus sûr (aucun accident jusqu'alors). Quant à l'état d'avancement actuel, l'orateur renvoie aux photos distribuées à l'assistance (voir en annexe du présent procès-verbal).

Pour ce qui est du sort réservé au pavillon suite à l'exposition, l'orateur confirme que le bâtiment pourrait, en théorie, continuer à être utilisé. Effectivement, les responsables de l'Exposition Universelle ont demandé aux responsables luxembourgeois comment le Luxembourg réagirait en cas de classement de son pavillon parmi les cinq plus beaux pavillons destinés à trouver un emplacement durable à Shanghai. L'idée des planificateurs est toutefois de grouper ces cinq pavillons autour de deux pavillons chinois existants. En conséquence, le pavillon luxembourgeois serait à démonter et à reconstruire. Le cas échéant, une décision du Gouvernement serait nécessaire et, compte tenu des moyens financiers supplémentaires à engager, le vote d'un projet de loi par la Chambre des Députés. L'orateur rappelle le précédent avec le pavillon luxembourgeois lors de l'Exposition

---

<sup>3</sup> Voir en annexe, brochure à ce sujet distribuée à l'assistance

<sup>4</sup> Qui fait distribuer une documentation concernant la présence luxembourgeoise à l'Exposition universelle 2010 – voir annexes du présent procès-verbal.

<sup>5</sup> 5.000,- euros par jour, 2.500,- euros par demi-journée

universelle à Séville, qui finalement fut détruit en raison des coûts trop élevés d'une reconstruction au Luxembourg.

L'orateur souligne que d'autres Etats, comme la France et les Etats-Unis, souffrent également d'un soutien des entreprises en dessous de leurs attentes, en raison de la récession économique actuelle.

L'orateur donne à considérer que le programme provisoire distribué est en constante évolution. L'intérêt suscité auprès de la société civile luxembourgeoise semble toutefois inversement proportionnel à celui des entreprises. Il cite une liste impressionnante de groupes de visiteurs et de délégations d'associations et fédérations les plus diverses qui ont d'ores et déjà annoncé leur visite du pavillon luxembourgeois et organisé des voyages d'études à l'Exposition universelle.

Quant à d'éventuelles questions visant le programme culturel, M. le Commissaire général renvoie à la compétence exclusive du Ministère de la Culture. Selon ses informations, ce programme serait sur le point d'être achevé.

M. le Commissaire général clôt son exposé en informant l'assistance que le Conseil de gestion du groupement d'intérêt économique (GIE) « Luxembourg@Shanghai2010 » a décidé de présenter l'original de la « Gëlle Fra » devant le pavillon luxembourgeois. Un communiqué de presse sera publié suite à cette réunion. Le GIE est en possession des autorisations du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg et a obtenu le support « enthousiaste » des organisations patriotiques. L'objectif est d'augmenter davantage l'attractivité du pavillon luxembourgeois à l'image de ce que projettent d'autres Etats européens.<sup>6</sup> Une première inspection a montré que la statue devra bénéficier, avant son transport en Chine, d'une restauration. A cette occasion un moule de la statue sera réalisé, afin de parer à toute éventualité. L'action est intitulée « The Golden Lady of Luxembourg as ambassador for peace ». Les premiers échos sur place sont très favorables.

#### *Débat :*

L'orateur de la sensibilité politique ADR est satisfait de l'exhaustivité des informations obtenues. Il se montre toutefois surpris, à la fois de l'annonce de vouloir exposer l'original du monument de souvenir « Gëlle Fra » en Chine, que de l'approbation apparemment unanime des organisations patriotiques et souhaite des informations supplémentaires sur cette consultation. Il continue en regrettant le nombre réduit d'entreprises luxembourgeoises souhaitant organiser des « events » au pavillon luxembourgeois et souhaite avoir des précisions sur le nombre d'entreprises qui seraient encore susceptibles d'être motivées de saisir l'opportunité que représentera cette plateforme en Chine.

Quant à l'exposition de la « **Gëlle Fra** », M. le Ministre souligne que l'accord du Gouvernement était soumis à la condition expresse d'une consultation préalable des organisations patriotiques. Le Commissaire général en personne s'est chargé de cette consultation.

Quant au faible nombre **d'entreprises participantes**, M. le Commissaire général note qu'il partage la déception évoquée. L'ouverture de l'Exposition Universelle se rapprochant et la couverture médiatique s'intensifiant, l'orateur se montre toutefois optimiste que le nombre d'entreprises souhaitant profiter de la tribune leur offerte à Shanghai augmentera de manière conséquente. Ainsi, il y a quelques jours, la *Bank of China, Luxembourg* vient de louer les localités afin d'y organiser une journée. Il insiste sur le fait que toutes les entreprises

---

<sup>6</sup> Comme exemples, l'orateur cite le Danemark (« Little Mermaid »), l'Italie (originaux de fresques romaines) et la France ( douze toiles de maîtres du Musée d'Orsay).

implantées au Grand-Duché ont été invitées à participer. Deux réunions d'information adressées à toutes les entreprises luxembourgeoises ont été organisées à la Chambre de Commerce. Ayant lui-même visité toutes les grandes entreprises installées au Luxembourg, il a toutefois dû se rendre compte du fait que la plupart de ces entreprises dépendent, en ce qui concerne pareilles décisions, de leurs maisons-mères sises à l'étranger.

Un représentant de la circonscription électorale de l'Est souhaite savoir si, à côté des vins blancs et crémants luxembourgeois, des **vins rouges français** seraient offerts dans le pavillon luxembourgeois ; si tel était le cas il ne saurait qu'exprimer son étonnement.

M. le Commissaire général précise que le restaurant du pavillon a été loué à un restaurateur chinois qui a des attaches au Luxembourg. Ce restaurateur a refusé d'accepter le monopole de la société Joint venture luxembourgeoise<sup>7</sup> quant à la fourniture de vins, également français, en invoquant les exigences de sa clientèle plus fortunée souhaitant s'offrir des champagnes et vins rouges français de renommée. L'orateur juge inacceptable de vouloir restreindre la liberté commerciale d'un restaurateur travaillant à ses propres frais. Il souligne qu'à l'occasion de réceptions officielles organisées au pavillon luxembourgeois, seront servis du vin et crémant en provenance exclusive du Luxembourg. Il donne à considérer que, jusqu'à présent, seulement une seule coopérative vinicole et une seule brasserie nationale<sup>8</sup> ont fait les démarches administratives nécessaires leur ouvrant le marché chinois. Il rappelle que, en général, le prix de ces produits luxembourgeois en Chine est le double qu'au Luxembourg, du fait des frais et taxes supplémentaires. Les viticulteurs luxembourgeois seront une nouvelle fois invités à faire l'effort nécessaire permettant d'exporter leurs produits en Chine.

M. le Ministre tient à préciser que le restaurateur évoqué a des attaches au Luxembourg et a déjà, indépendamment de l'Exposition Universelle, pris des initiatives dans la vente/promotion de produits luxembourgeois. Une bière commercialisée en Chine sous le nom de Baoding en témoigne.

Au vu de l'heure avancée, M. le Président clôt le débat, ce que le représentant du groupe *déi gréng* regrette en proposant de revenir sur le sujet en l'analysant de plus près, notamment en ce qui concerne l'aspect de la participation du secteur privé à ces actions de promotion économique.

## **2. A PARTIR DE 14.30 HEURES REUNION JOINTE**

**Informations par Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké et Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi Nicolas Schmit sur les démarches entreprises par le Gouvernement en rapport avec l'avenir de la Brasserie de Diekirch**

### **- Echange de vues**

L'échange de vues est dirigé par le Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire, qui rappelle les antécédents de cette réunion et invite l'auteur de la résolution renvoyée aux commissions réunies à en rappeler la visée.<sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> L'orateur cite le nom des sociétés et des responsables en cause

<sup>8</sup> L'orateur cite les noms

<sup>9</sup> Voir résolution en annexe

Avant d'exposer les pistes de réflexion indiquées, l'auteur de la résolution rappelle l'intention initiale de sa résolution, qui était de charger une commission spéciale d'examiner les moyens d'action de la main publique dans le cas de la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch SA. La promesse a été faite que la présente commission jointe allait remplir ce même rôle.

### *Organisation des travaux*

Ladite résolution exposée, M. le Président partage l'avis que le cas de la brasserie de Diekirch devrait également servir à lancer une réflexion plus générale sur les moyens d'action de l'Etat confronté à de semblables décisions d'acteurs économiques privés. Quant à l'organisation future des travaux de cette commission jointe,<sup>10</sup> il juge utile que cette question soit d'abord examinée au sein des groupes politiques.

### *Exposé par M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur*

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur explique qu'il traite le dossier de la fermeture envisagée du site de la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch SA en étroite coopération avec M. le Ministre du Travail et de l'Emploi. Il rappelle qu'il ne s'agit point du premier cas de cessation d'activités d'une entreprise qui a dû être accompagné par leurs deux ministères.

M. le Ministre invite l'assistance à distinguer nettement, lors de ce débat, entre le cas spécifique en question et la problématique sous-jacente plus générale.

En ce qui concerne le cas concret en discussion, l'orateur souligne d'emblée qu'il ne saurait fournir des informations détaillées en raison des négociations actuellement en cours, et ceci d'autant plus qu'il a contresigné un « non-disclosure agreement »<sup>11</sup> signé par la SNCI<sup>12</sup>. Il propose que la Chambre des Députés évalue, en fin de compte, sa façon de procéder dans ce cas précis pour en tirer, éventuellement, des conclusions plus générales.

D'un point de vue de politique économique, l'orateur rappelle que le Luxembourg dispose d'un arsenal législatif permettant au ministre ayant l'économie dans ses attributions d'octroyer des subventions ciblées à des entreprises. Progressivement, cette marge de manœuvre nationale a toutefois été réduite par le cadre communautaire. Ainsi, dans ce cas précis, plus aucun moyen d'action publique n'existe. Cette entreprise ne bénéficiant plus d'aucune aide ou d'incitant public, aucun remboursement de subventions ne pourra donc être exigé en cas de fermeture de ce site industriel. Les recherches afférentes n'ont montré aucun moyen de pression possible dans ce cas existant au niveau de la politique économique classique.

En raison de la législation sociale ou du travail à respecter, pareille cessation d'activités est coûteuse. Le groupe AB InBev semble toutefois pleinement conscient des coûts « sociaux » encourus par sa décision de fermeture du site de Diekirch. Pour d'autres entreprises, ces coûts sociaux ont un réel effet dissuasif. L'orateur invite M. le Ministre du Travail et de l'Emploi à détailler cet aspect plus tard.

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur rappelle qu'aujourd'hui, en raison de la concurrence internationale farouche entre les sites de production, il s'avère impossible

---

<sup>10</sup> L'auteur de la résolution propose une série de réunions de la présente commission jointe afin de parvenir à des conclusions concrètes à débattre en séance plénière.

<sup>11</sup> *Geheimhaltungsvertrag*

<sup>12</sup> Société Nationale de Crédit et d'Investissement

d'inscrire des clauses obligatoires à long terme en matière de maintien de certaines activités ou de garanties d'emploi dans des accords Etat-entreprises.

Quant à l'analyse des coûts et avantages réalisée par la société anonyme AB InBev au préalable de sa décision de transférer les activités de brassage en Belgique, M. le Ministre estime que ce calcul financier est imprégné de certaines prémisses erronées. Il a insisté sur ces faiblesses auprès des responsables d'InBev. Un élément, à son avis complètement sous-estimé dans ce contexte, est la dévalorisation de cette marque du moment qu'elle perdra son ancrage régional, risque bien réel démontré par les récents événements. Une autre prémisse douteuse voire superficielle est l'espoir de pouvoir rapidement monnayer la valeur immobilière qui serait libérée à Diekirch. En effet, suite à cette décision, InBev rencontrerait vraisemblablement la résistance tout au moins passive des autorités politiques, notamment communales, face aux projets immobiliers envisagés. Dans ces pourparlers, il a souligné que, suite à une décision de fermeture, le Luxembourg ne songerait pas à reclasser cette zone d'activité, mais, au contraire, ferait tout son possible afin de reloger des activités économiques, créant ou maintenant des postes d'emploi, sur ce site.

Suite à cette intervention ministérielle, la société a commencé à réfléchir sur des alternatives à son plan commercial.

Entretemps, plusieurs groupements/investisseurs nationaux et étrangers se sont montrés intéressés à continuer, sous une forme ou une autre, les activités de brassage sur ce site. Un contact régulier avec ces repreneurs potentiels s'est établi. Plusieurs facteurs sont pris en considération dans ces réflexions d'investissement : la production de bière, la distribution (le volet logistique), les licences de débit de boissons, la valorisation de l'immobilier, la commercialisation des marques (Diekirch et Mousel). En ce qui concerne ce dernier point, Inbev SA n'a laissé planer aucun doute qu'elle souhaite maintenir ces marques dans son portefeuille. Dans ce contexte, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a marqué sans équivoque sa préférence pour une solution maintenant les activités de brassage sur ce même site.

Concernant le prix de l'eau évoqué dans la question parlementaire n°359,<sup>13</sup> l'orateur concède que ce coût est effectivement plus élevé à Diekirch qu'au site de brassage à Bascharage. Des considérations en relation avec le prix de l'eau n'ont cependant nullement été déterminantes dans le choix de transférer les activités de brassage en Belgique, d'autant plus que l'évolution montre que ces coûts ont tendance à se rejoindre.

L'élément fiscal joue également un rôle dans les activités de brassage. Le niveau de la taxation est lié à certains seuils de quantités brassées. Des règles communautaires encadrent ces accises. Le taux le plus élevé est appliqué lorsque la production dépasse 200.000 hectolitres par an. Ces règles communautaires prennent, le cas échéant, en compte la production de l'ensemble d'un groupe de brasseries. Ainsi, le taux élevé des accises (communes avec la Belgique) était et est appliqué à la brasserie de Diekirch, même si sa production se situait pendant de longues années en dessous de ce seuil, raison pour laquelle cette brasserie se sentait en désavantage par rapport à son principal concurrent luxembourgeois.

Un autre argument négatif invoqué dans le contexte de la décision relative aux activités de brassage à Diekirch concerne la législation en matière d'« Alco-pops » qui pénalise certains produits distribués au Luxembourg par le groupe AB InBev. Certaines bières à ajout de jus de fruits sont ainsi pénalisées au Luxembourg. M. le Ministre estime qu'il s'agit d'un problème plus général qu'on pourrait résoudre, si ce n'est que par une autre interprétation de

---

<sup>13</sup> Voir questions parlementaires en annexe

ces dispositions. Ce serait, le cas échéant, un avantage également pour des repreneurs étrangers potentiels.

Maintes autres spécificités caractérisent cette brasserie et rendent ce cas complexe. Son Ministère travaille de manière intense pour trouver une issue, M. le Ministre juge toutefois contreproductif de fournir, à ce stade, davantage de détails.

L'orateur clôt son intervention en insistant qu'il continue à être convaincu qu'il est possible de trouver une alternative satisfaisante à l'arrêt des activités de brassage à Diekirch.

*Exposé par M. le Ministre du Travail et de l'Emploi*

M. le Ministre du Travail et de l'Emploi ajoute que l'annonce initiale avec laquelle ses services étaient confrontés se limitait à l'information que le groupe InBev avait décidé de cesser ses activités à Diekirch et d'entamer des négociations en vue de la mise en place d'un plan social. 63 personnes devaient être licenciées, tandis que quelque 40 personnes devaient être reprises dans une nouvelle structure destinée à la distribution des bières non seulement de Diekirch, mais de l'ensemble du groupe.

Chiffres à l'appui, M. le Ministre tient à clarifier les proportions en cause : la brasserie sise à Diekirch ne représente qu'une partie infime, à tous niveaux, dans ce groupe brassicole belgo-brésilien Anheuser-Busch InBev, qui est le plus grand brasseur au monde de par le volume de bière brassée. Les principes de gestion appliqués à la tête d'un tel groupe se basent sur d'abstraites considérations de rentabilité financière. Partant, ces 63 personnes représentent, pour ce groupe, une quantité négligeable. Actuellement, non seulement la marque Diekirch est visée par ces réflexions de restructuration au sein du groupe, mais également d'autres marques du groupe. En Belgique, ces plans se sont heurtés à une réaction ouvrière massive ayant amené le groupe à repenser ses décisions.

M. le Ministre donne à considérer que bon nombre des personnes qui perdraient leur emploi ont une certaine ancienneté qui les rendrait difficiles à replacer sur le marché de travail, ceci surtout dans le contexte actuel de morosité économique. Les moyens d'intervention de l'Etat sont, dans ce contexte, très limités. Toutefois, à la différence d'autres entreprises privées décidant de fermer une filiale ou de cesser leur activité au Grand-Duché, des alternatives existent dans ce cas précis. Plusieurs investisseurs seraient intéressés à reprendre sous une forme où une autre cette brasserie – à la différence notable, par exemple, du récent cas de Villeroy&Boch.

Partant, même si son Ministère se trouve toujours confronté à cette demande de pouvoir négocier un plan social, ces négociations n'ont pas été entamées et ceci pour deux raisons. D'une part, la raison « inofficielle » déjà évoquée. Des tractations sont en cours tâchant d'élaborer une alternative au plan initial d'InBev. Elles se trouvent bloquées, d'autre part, par la revendication des syndicats d'obtenir au préalable le bilan 2009 et les comptes de 2009, données que le groupe ne veut pas ou ne peut pas fournir. Le fait que la négociation d'un plan social n'a pas encore commencé est à considérer comme un signal positif.

Il s'agit désormais de se concentrer pour persuader le propriétaire de la brasserie à Diekirch que des alternatives valables à une simple fermeture existent, alternatives qui sont également dans l'intérêt d'AB InBev.

Un intervenant, issu du mouvement syndical, ajoute que le bilan 2009 cité est en voie de finalisation et sera audité puis mis à disposition.

*Débat :*

Les membres des commissions thématisent les sujets suivants :

- *Risque de susciter et de décevoir des attentes citoyennes* : en se chargeant de ce cas précis d'une fermeture envisagée d'une entreprise, la Chambre des Députés risque de créer un précédent, de sorte que dorénavant les multiples autres cas de cessations d'activités économiques qui seront susceptibles de survenir seront également à examiner par la Chambre. Le renvoi de ladite résolution en commission a suscité un espoir, dû à l'intervention du législateur, auprès des salariés de la brasserie de Diekirch. Cet espoir risque d'être déçu dans ce cas précis et certainement dans les maints cas qui, sans doute, suivraient. Il en va de même de l'intervention ministérielle tâchant d'élaborer une alternative. Même si dans ce cas précis il semble qu'elle puisse aboutir, dans la majorité des autres cas pareilles interventions seront vouées à l'échec, promouvant de la sorte une désillusion par rapport au pouvoir politique, voire au système politico-économique dans son ensemble. Il serait sage que la Chambre des Députés ne s'ingère pas au niveau micro-économique. Des organes spécifiques pour ces missions existent, comme le Comité de conjoncture.

L'auteur de la résolution ne partage pas ce point de vue. Il tient, au contraire, à souligner la responsabilité des représentants élus, du côté de l'exécutif comme du côté du législateur, à chaque fois que des suppressions de postes de travail menacent la population.

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, renvoyant au Comité de conjoncture et à des centaines de licenciements et aux nombreuses fermetures traités en son sein au courant des derniers mois, juge tout simplement inconcevable qu'à chaque fermeture envisagée d'une entreprise, deux commissions parlementaires se joignent afin d'examiner le cas respectif. Ceci d'autant plus si des négociations en vue d'une solution alternative sont en cours. Le rôle d'une pareille commission parlementaire jointe devrait se limiter à exercer sa mission de contrôle de l'action de l'exécutif dans ces dossiers.

- *Politique de sociétés anonymes internationales et sécurité de l'emploi au Luxembourg* : il est remarqué que pour ces groupes multinationaux, le Luxembourg est un site de production parmi tant d'autres en concurrence mutuelle. Il s'agit donc d'un problème plus général. L'auteur de la résolution n'admet pas que l'Etat puisse accepter de se plier aux conséquences d'une politique desdites sociétés, basée sur des seules considérations d'ordre financier. Il estime que cette façon de penser et d'agir est à l'origine de la récente crise financière et de la récession économique qui en a résulté. Bien que la législation actuelle restreint fortement la liberté d'action du pouvoir politique en la matière, l'orateur souhaite que la commission procède à une analyse de l'état du droit actuel afin de combler, le cas échéant, des lacunes. Vu que, dans le cas précis en question, le pouvoir politique est confronté à une entreprise en bonne santé économique et qui réalise des bénéfices, les licenciements envisagés sont abusifs. Il cite à titre d'exemple l'article L.124-11(1) du Code du travail.<sup>14</sup> Cet article ne constitue toutefois pas une base légale permettant au pouvoir politique d'intervenir, mais permettrait, le cas échéant, aux salariés directement concernés de porter plainte. Partant, l'orateur insiste sur la prise en considération de sa proposition de loi concernant des mesures à prendre contre les licenciements économiques abusifs.<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> « **L. 124-11.** (1) Est abusif et constitue un acte socialement et économiquement anormal, le licenciement qui est contraire à la loi ou qui n'est pas fondé sur des motifs réels et sérieux (...) ou fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service. »

<sup>15</sup> Doc. parl. n° 6086

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur tient à signaler que toute mesure hostile à des investisseurs, à l'esprit entrepreneurial ou contribuant à détériorer davantage l'environnement économique au Luxembourg rencontrera d'emblée son opposition. Il met en garde devant toute initiative législative luxembourgeoise unilatérale dans ce contexte au sein de l'Union européenne. Si une adaptation du cadre légal devrait s'avérer nécessaire, toute mesure restreignant la liberté entrepreneuriale devait se faire de manière commune au niveau européen. Toutefois, l'ensemble de l'Union européenne souffre d'un problème de désindustrialisation. Même à ce niveau, des mesures, comme celle indiquée, sont contreproductives. Il faut au contraire faciliter la création d'emplois en créant un environnement favorable à l'investissement, à l'implantation et/ou à l'extension des activités des entreprises et non pas mettre en place un cadre légal encore plus restrictif, dissuasif à tout jamais des entreprises d'investir au Luxembourg.

Quant à l'argument de l'auteur de la résolution qu'il s'agirait de licenciements abusifs, M. le Ministre donne à considérer qu'InBev pourrait parfaitement démontrer, par des effets de synergie et des gains compétitifs consécutifs, la nécessité économique ou entrepreneuriale de cette restructuration.

M. le Ministre du Travail et de l'Emploi confirme cette appréciation. Au sens juridique, les licenciements envisagés ne sont point abusifs, même si dans ce cas ils sont moralement condamnables. D'un point de vue de la logique économique appliquée par InBev, sa décision est cohérente. Il rappelle que le Gouvernement est régulièrement confronté à des situations semblables et essaie à chaque fois de trouver une alternative. Accepter ladite proposition de loi serait par contre absurde et contreproductif.

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ajoute que dans une économie de marché, il ne peut être question de porter systématiquement secours à chaque entreprise en difficulté. Exemples à l'appui, il explique que parfois on doit se résigner devant l'incompétence manifeste du management ou des propriétaires d'une entreprise, devant des installations de production ou des produits dépassés, etc.. Le cas échéant, les aides publiques accordées sont alors liées à des obligations très précises à respecter impérativement, comme une sorte de mise sous tutelle par un expert. Toute autre façon de procéder reviendrait à gaspiller l'argent des contribuables et à entraver le fonctionnement de l'économie.

L'auteur de la résolution insiste qu'il ne s'agirait point de mettre en place une « lex Diekirch », mais de lancer une réflexion générale sur des situations semblables. L'orateur refuse la menace avec les réactions négatives des investisseurs comme vieille de deux cents ans et façon de penser paralysant tout progrès social. Il cite en exemple l'interdiction du travail enfantin. Il considère la contre-argumentation qu'il vient d'entendre comme insuffisante.

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur rappelle qu'il juge irréaliste de vouloir résoudre la multiplicité de différents cas qui peuvent se présenter dans la pratique par voie légale. Il invite l'auteur de la résolution et les membres des commissions, à l'image des syndicats, à patienter et à faire confiance au Gouvernement qui est en train de travailler à une solution du cas de la brasserie de Diekirch. Il propose de revenir devant la Chambre des Députés afin de se justifier de ses actions.

- *Négociation d'un plan social* : l'auteur de la résolution met en garde devant cette possibilité. La négociation d'un plan social une fois lancée, la fermeture du site serait

acquise. Il ne s'agirait alors plus que d'en déterminer les modalités concrètes, tandis que le salariat concerné perdrait une série de moyens de pression, comme notamment le droit à la grève.

M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur tient à souligner le rôle constructif des représentants syndicaux dans toutes ces situations, surtout au préalable du lancement de pareilles négociations. La coopération au sein du Comité de conjoncture serait, au bénéfice mutuel, très étroite, l'exécutif profitant des syndicats et vice versa.

Un intervenant issu du mouvement syndical refuse l'idée qu'une fois lancée, la négociation d'un plan social serait synonyme de l'acceptation de la fermeture de l'entreprise. Il explique que ces négociations vont bien au-delà de la négociation d'une indemnité de départ supplémentaire. Au contraire, ces négociations visent de prime abord à sauver un maximum de postes et à replacer les personnes qui perdront leur emploi (maintien dans l'emploi). M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ajoute que pareilles négociations peuvent même avoir pour conséquence d'ouvrir de nouvelles perspectives à une entreprise. Il renvoie au cas d'une entreprise qui, en fin de compte, emploie plus de personnes que lors du lancement de la négociation du plan social. M. le Ministre du Travail et de l'Emploi confirme ces appréciations.

Un autre intervenant issu du mouvement syndical souligne que ladite coopération exécutif-syndicats fonctionne déjà au préalable du lancement de la négociation d'un plan social, ce qui permet parfois même d'éviter l'élaboration de plan sociaux. Bien souvent, la gestion d'entreprises même moyennes laisse fortement à désirer et les syndicats essaient d'intervenir avant que la situation ne devienne dramatique. Il est en général mauvais signe si pareilles problèmes sont déjà débattus en public. Dans le présent cas, la concertation syndicale est européenne. La stratégie du groupe InBev sera analysée à Bruxelles dans les structures de la Confédération européenne des syndicats puisque les plans du groupe AB InBev concernent plusieurs pays européens. Dans tous ces pays, les syndicats ont coopéré avec leurs gouvernements respectifs.

L'auteur de la résolution tient à préciser que dans ce cas précis, face à un grand groupe multinational, il continue à être d'avis que la chance est minime que les syndicats parviennent à négocier autre chose que le versement d'indemnités de départ.

Un intervenant issu du mouvement syndical tient à ajouter qu'il estime qu'à ce niveau un élément législatif mériterait d'être réformé. En effet, lorsque les négociations d'un plan social se soldent par un échec, les syndicats sont dans une situation d'insécurité juridique par rapport à l'instrument de la grève, à la différence de la situation suite à l'échec d'une procédure de conciliation qui permet de recourir à la grève. Cette insécurité juridique comporte le risque pour les syndicats de se voir confrontés à des plaintes pour le dommage économique causé à une entreprise. Il juge hautement utile de préciser la législation sur ce point. Lors d'un examen plus approfondi de la législation, d'autres détails à réformer, dans le sens de renforcer la position des syndicats, pourraient apparaître. L'orateur rappelle le succès obtenu face aux projets InBev par la lutte syndicale en Belgique, profitant d'une culture de la grève plus libérale.

- *Repreneurs potentiels* : même si la sauvegarde des emplois en cause doit être la première priorité, l'auteur de la résolution estime que les responsables politiques et syndicaux devraient veiller à obtenir certaines garanties. Par ailleurs, suivant le

repreneur, il serait utile de se demander si la création d'un quasi-monopole sur le marché de la bière nationale serait souhaitable d'un point de vue de la politique économique.

- Suite à une question afférente, M. le Ministre de l'Economie et de Commerce extérieur explique que le « non-disclosure agreement » précité répond à un souhait explicite du groupe InBev, avant d'entamer toute négociation sur une alternative quelconque. En effet, toutes sortes de données commercialement sensibles sont susceptibles d'être portées à la connaissance des personnes directement impliquées dans pareilles négociations. L'implication de la SNCI s'explique par l'éventualité que l'Etat puisse être amené, au cours de ces négociations, à prendre, si nécessaire, une participation au sein de ce groupe.

#### *Conclusions :*

Notant qu'il a pris acte des diverses prises de positions individuelles, M. le Président clôt le débat et réitère sa proposition initiale quant à l'organisation des travaux parlementaires sur la problématique sous objet. L'orateur constate que cette problématique se laisse pourtant clairement répartir en deux champs thématiques distincts : celui du droit du travail (plans sociaux, licenciements,...) et celui de la politique économique (subventions, remboursement d'aides publiques,...). Une analyse de l'état actuel du droit en ces domaines devrait permettre de détecter d'éventuelles faiblesses de la législation actuelle et constituerait l'étape préalable à l'élaboration de propositions concrètes. Cette analyse pourrait utilement se faire dans les commissions respectivement compétentes.

Quant au fond, M. le Président rappelle que l'économie luxembourgeoise est une économie de marché faisant partie intégrante du système du marché communautaire. Dans ce cadre, le pouvoir politique ne peut ni ordonner la création d'emplois ni interdire des suppressions d'emplois. Il ne s'opposera point, suite à ladite concertation au sein des groupes politiques, à une analyse par la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire des aspects concernant la politique économique, mis à nu par le cas discuté.

Ces conclusions provoquent le désaccord de l'auteur de la résolution. L'intervenant insiste, indépendamment de la méthode de travail qui sera retenue, pour que les cinq sujets énumérés dans sa résolution soient sérieusement examinés et qu'un rythme régulier de réunions y consacrées soit fixé. C'était sous cette condition qu'il marquait, lors de la séance plénière du 4 février 2010, son accord à opter non pas pour une commission spéciale, mais pour la présente commission jointe chargée de cette mission.

En réplique, M. le Président souligne qu'il n'a jusqu'à présent entendu que des prises de positions individuelles et qu'il souhaiterait disposer, avant toute suite en la matière, d'un positionnement des groupes politiques. Il incombe désormais aux deux commissions compétentes de décider, en leur sein, comment elles comptent poursuivre l'examen des sujets évoqués. L'orateur réitère sa suggestion en ce qui concerne la possible analyse à effectuer par la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire. Pour des raisons d'ordre pragmatique, il désapprouve l'idée de réunions régulières jointes des deux commissions autour de la thématique débattue.

M. le Président accepte la proposition d'un intervenant de revenir à une réunion jointe dès que les deux commissions auront arrêté leurs conclusions relatives aux sujets relevant de leur compétence respective.

M. le Ministre demande aux membres des commissions de faire preuve de retenue dans leurs déclarations publiques suite à cette réunion, notamment en ce qui concerne les informations en relation avec les négociations en cours.

Luxembourg, le 31 mars 2010

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président de la Commission de  
l'Economie, du Commerce extérieur et de  
l'Economie solidaire,  
Alex Bodry

Le Président de la Commission du Travail et  
de l'Emploi,  
Lucien Lux

Annexes :

- 1) Pavillon luxembourgeois à Shanghai, photos février 2010 (14pp)
- 2) *First draft list of events in the Luxembourg pavilion* (5pp)
- 3) *Luxembourg Commercial Week* (brochure de la Chambre de Commerce (4pp)
- 4) *European pavilion – events at Expo 2010* (2pp)
- 5) *Résolution* (1pp)
- 6) *Questions parlementaires et réponses ministérielles* (6pp)



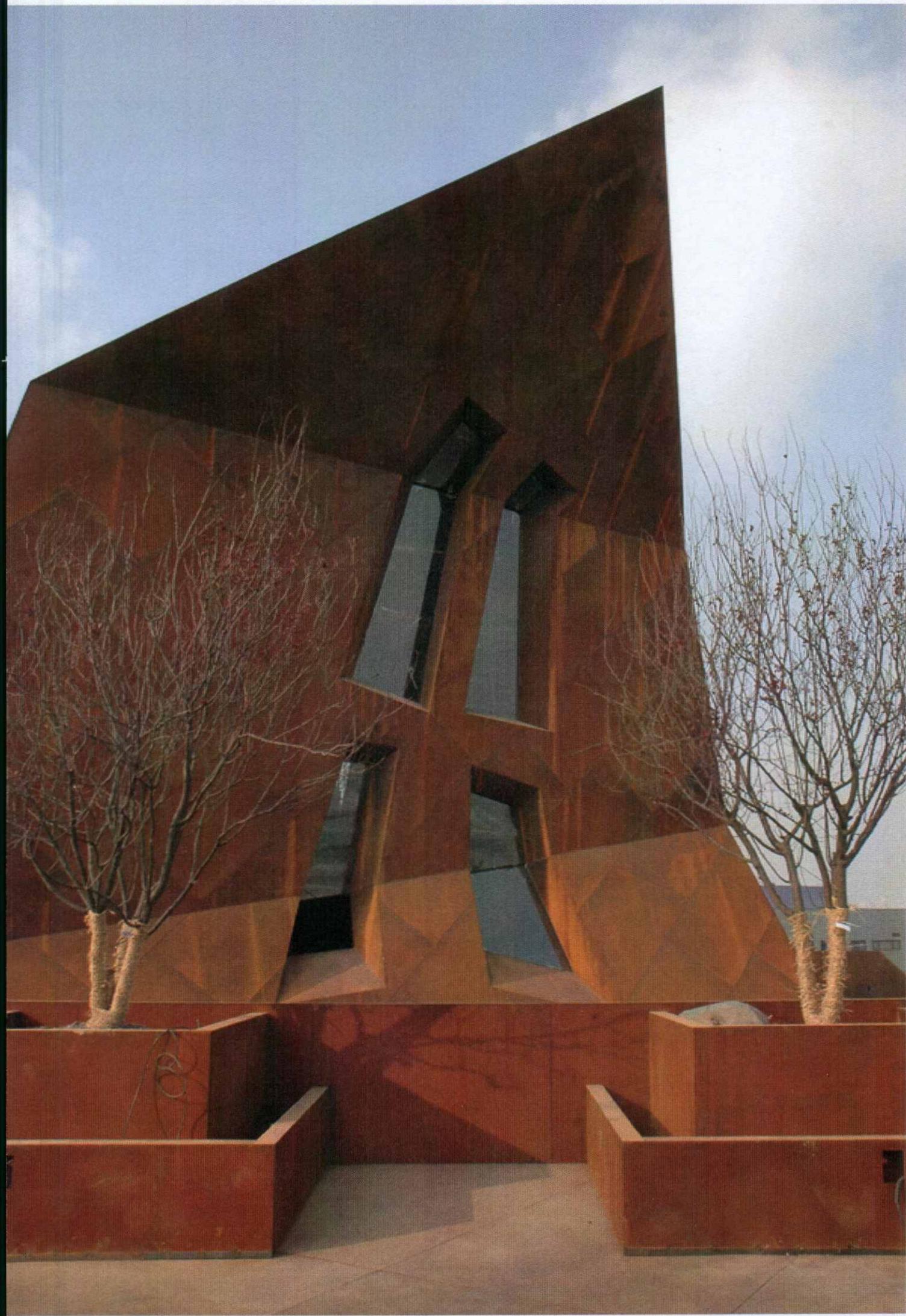
卢森堡

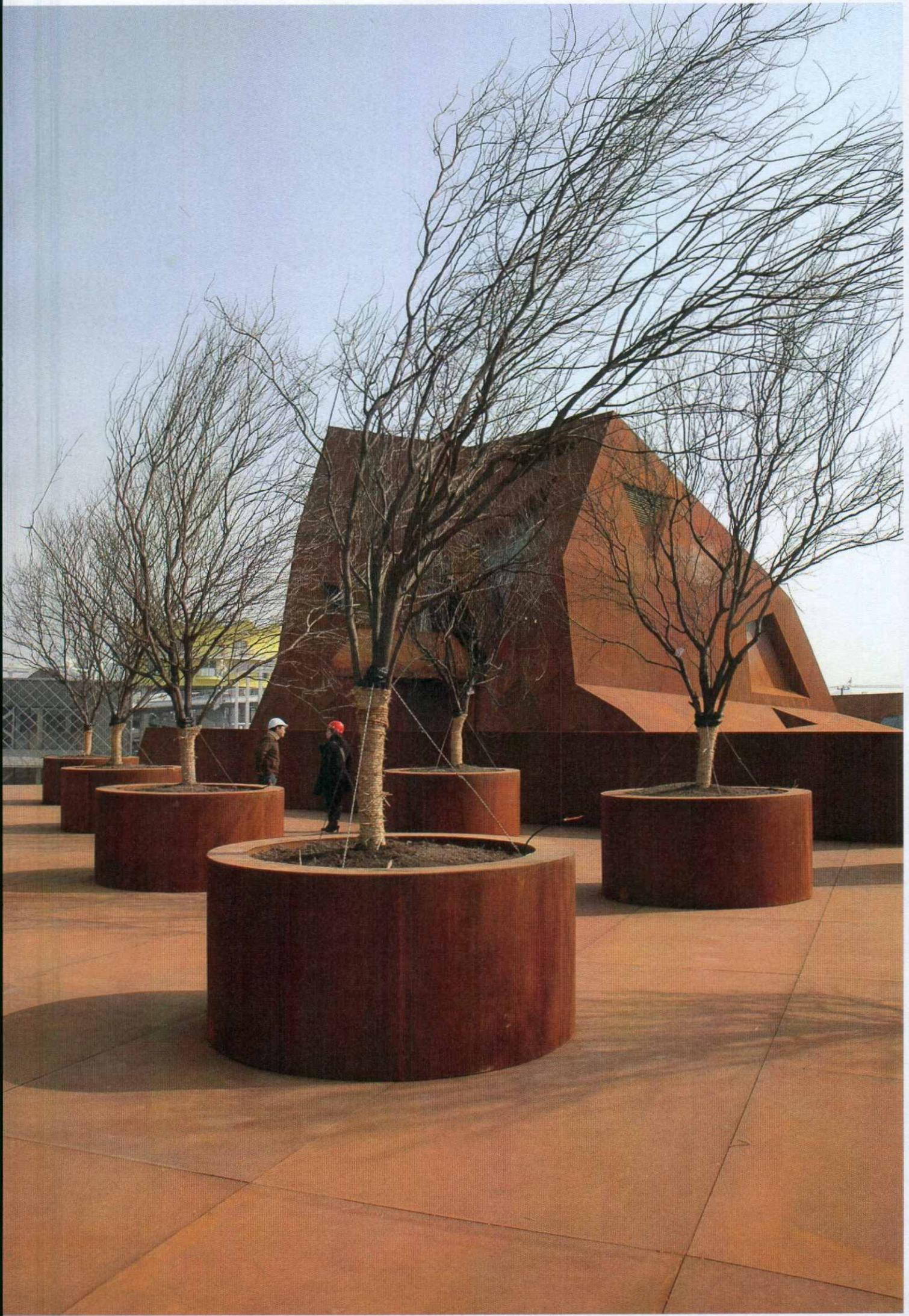
LUXEMBOURG  
EXPO 2010 SHANGHAI

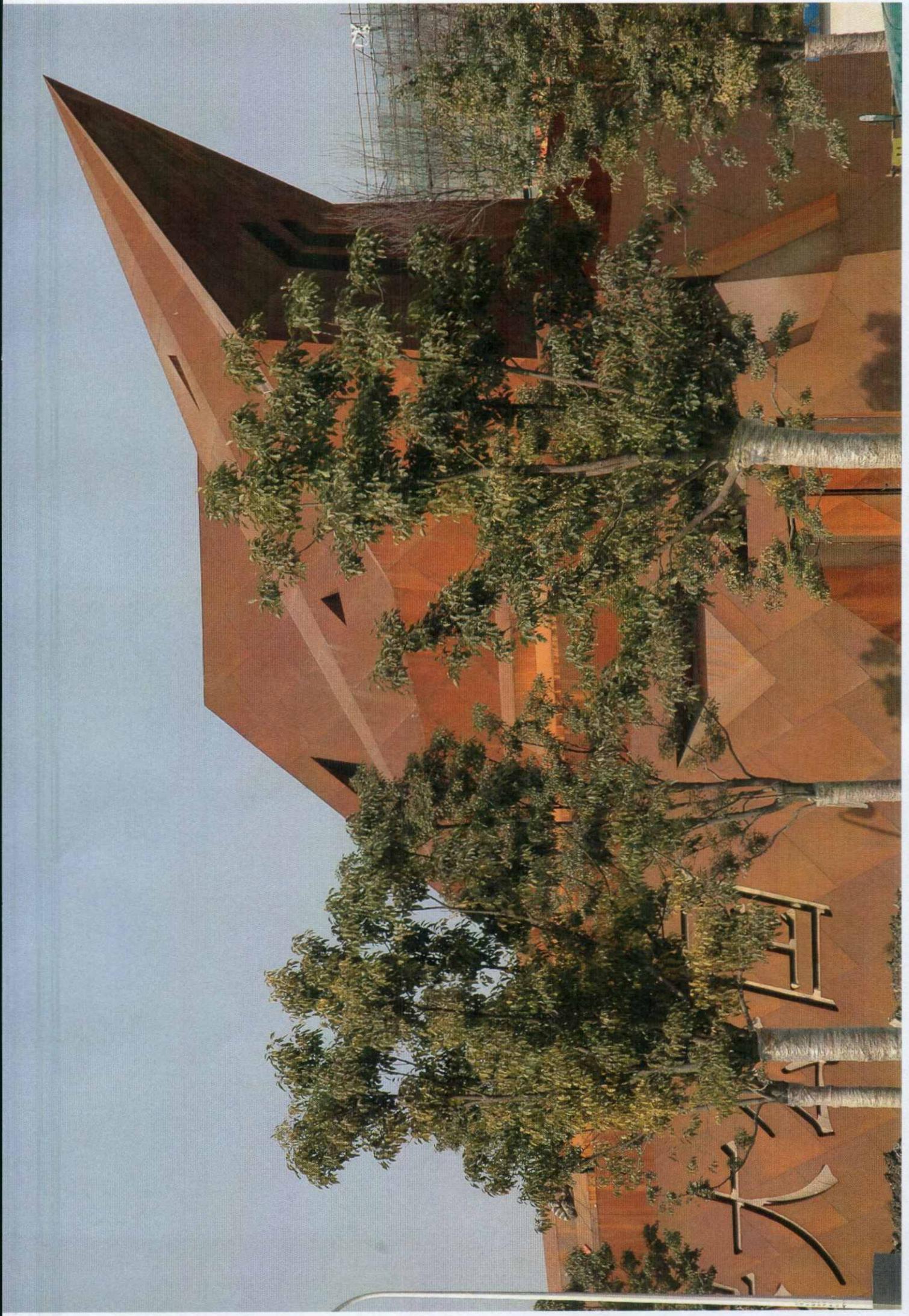
Commission parlementaire du 22 février 2010

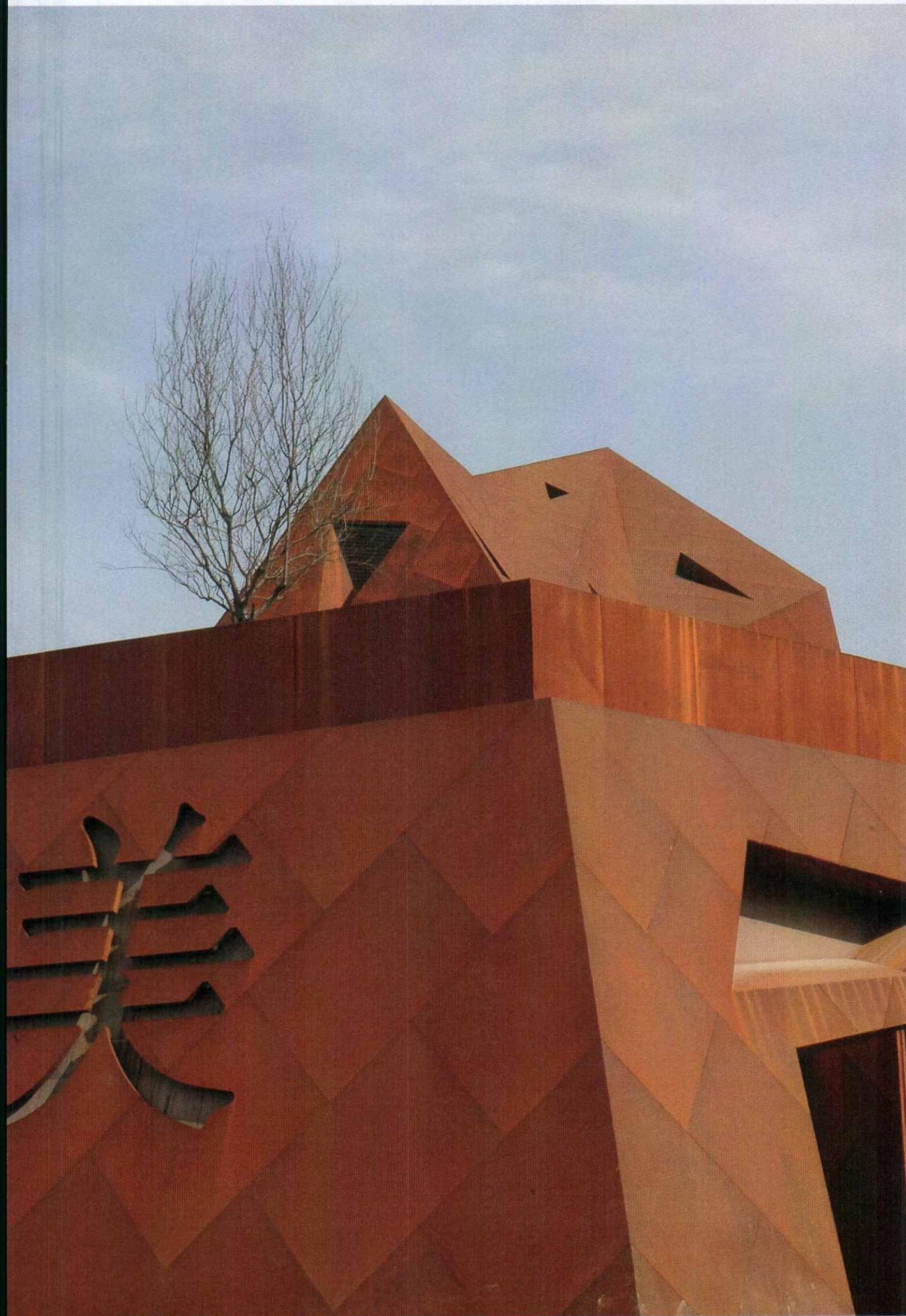
Pavillon luxembourgeois à Shanghai

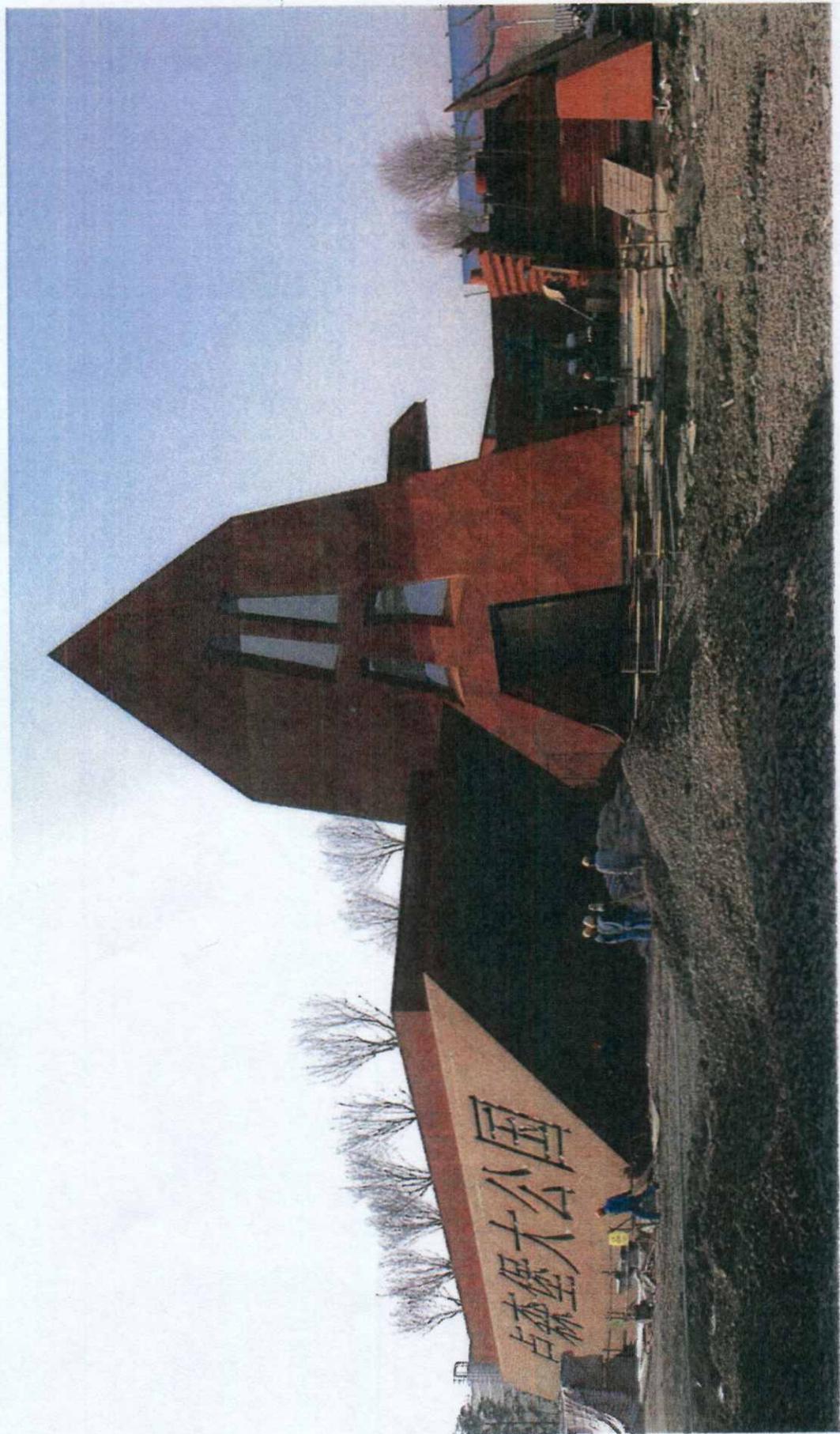
Photos février 2010

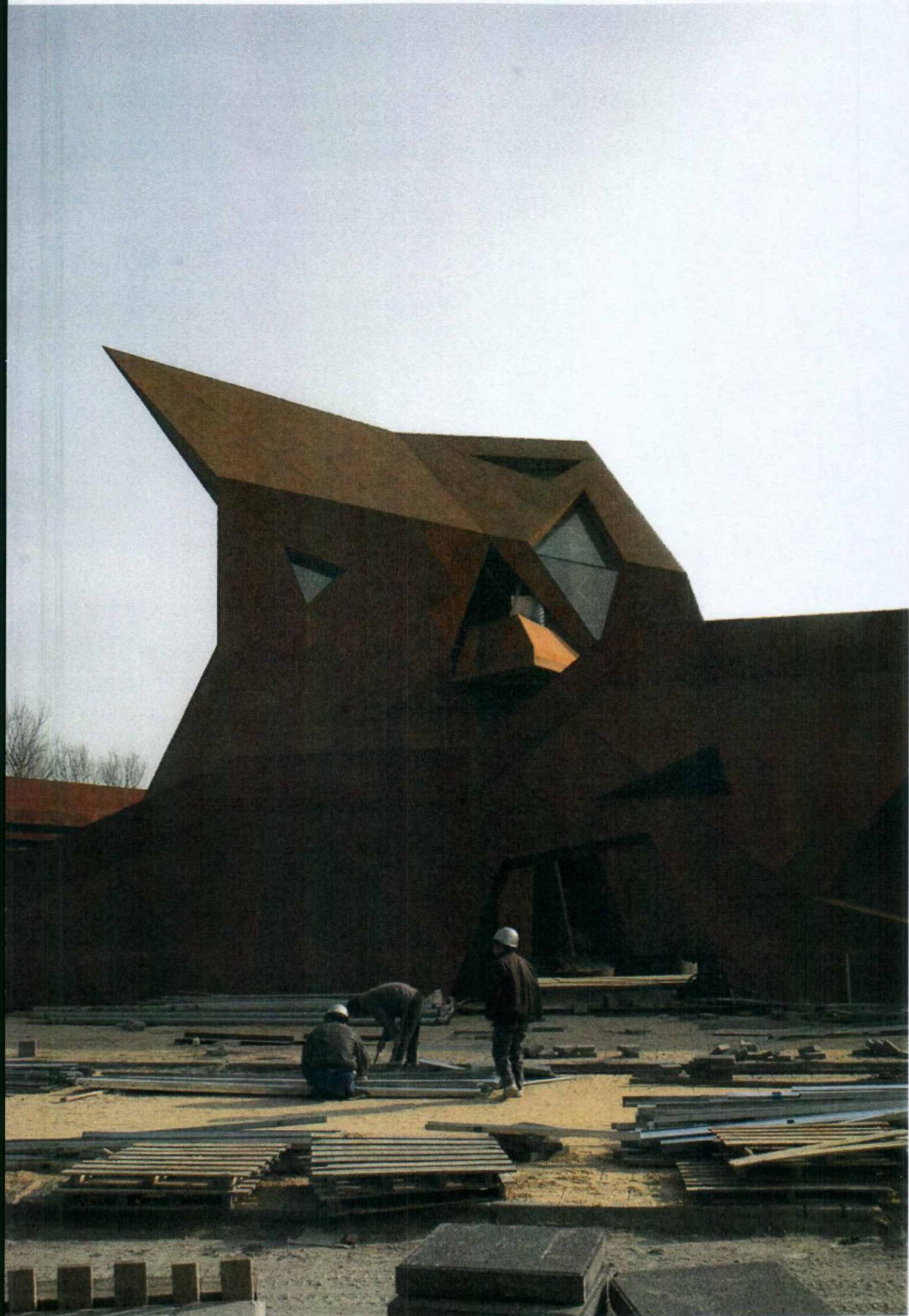






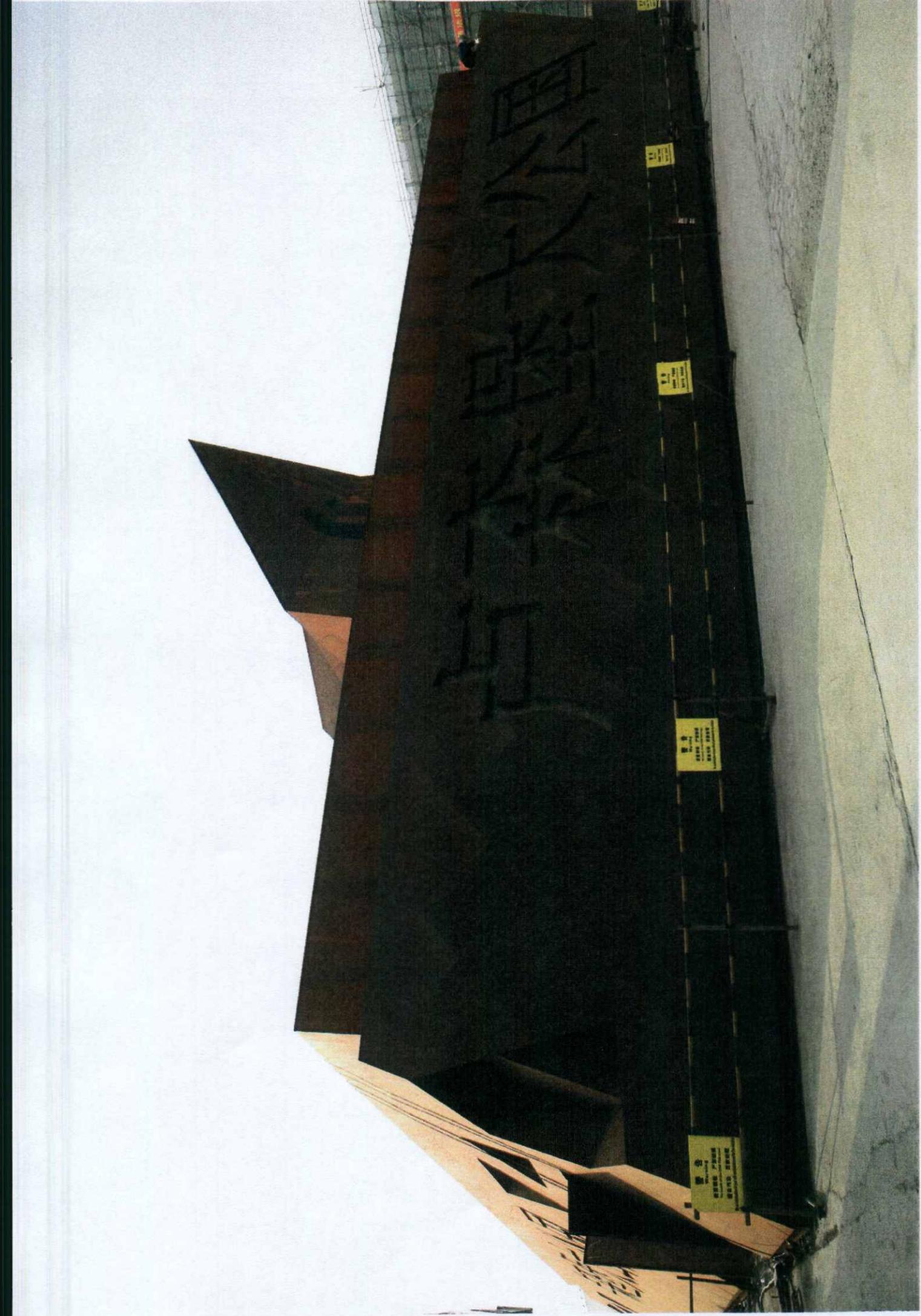


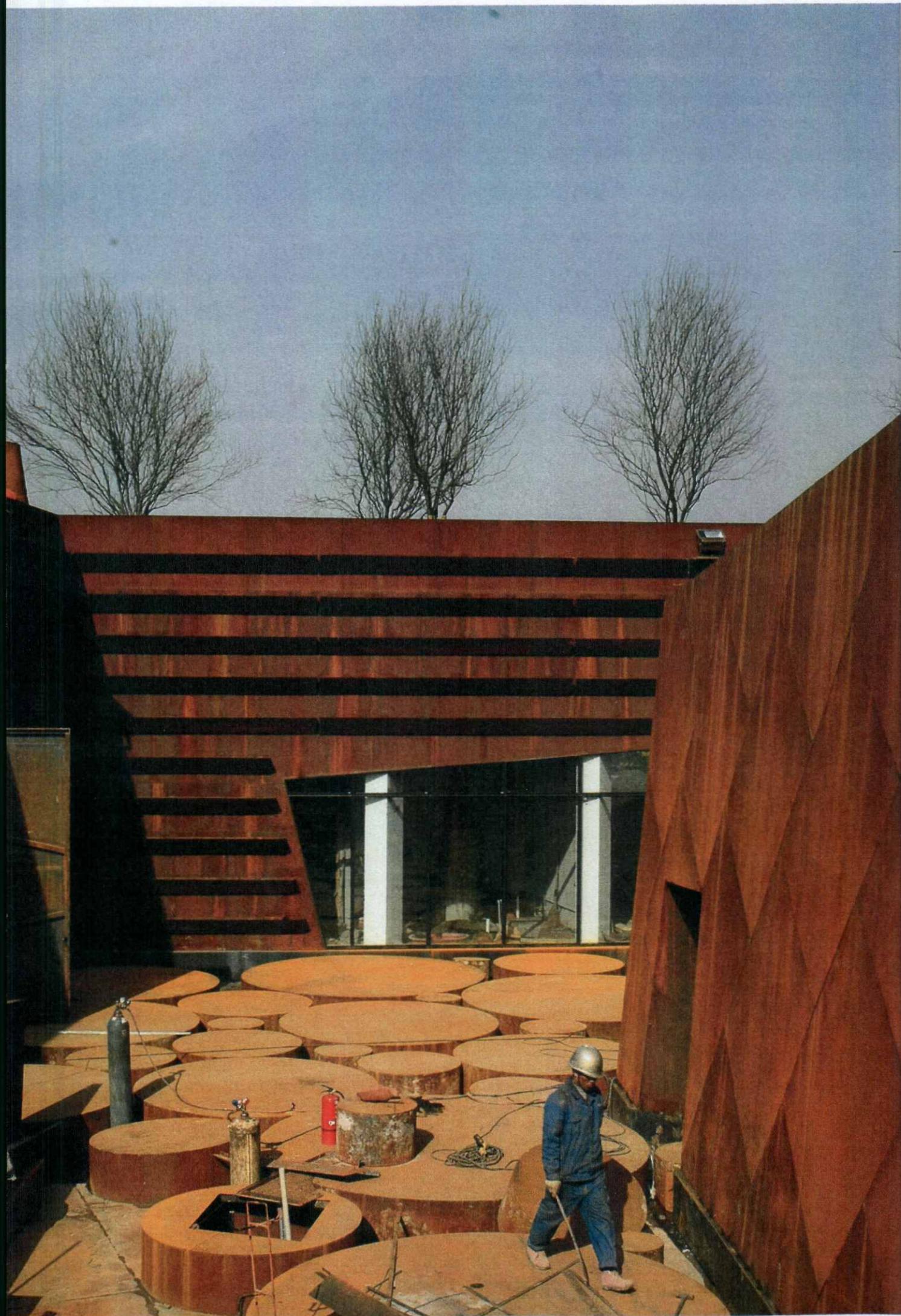


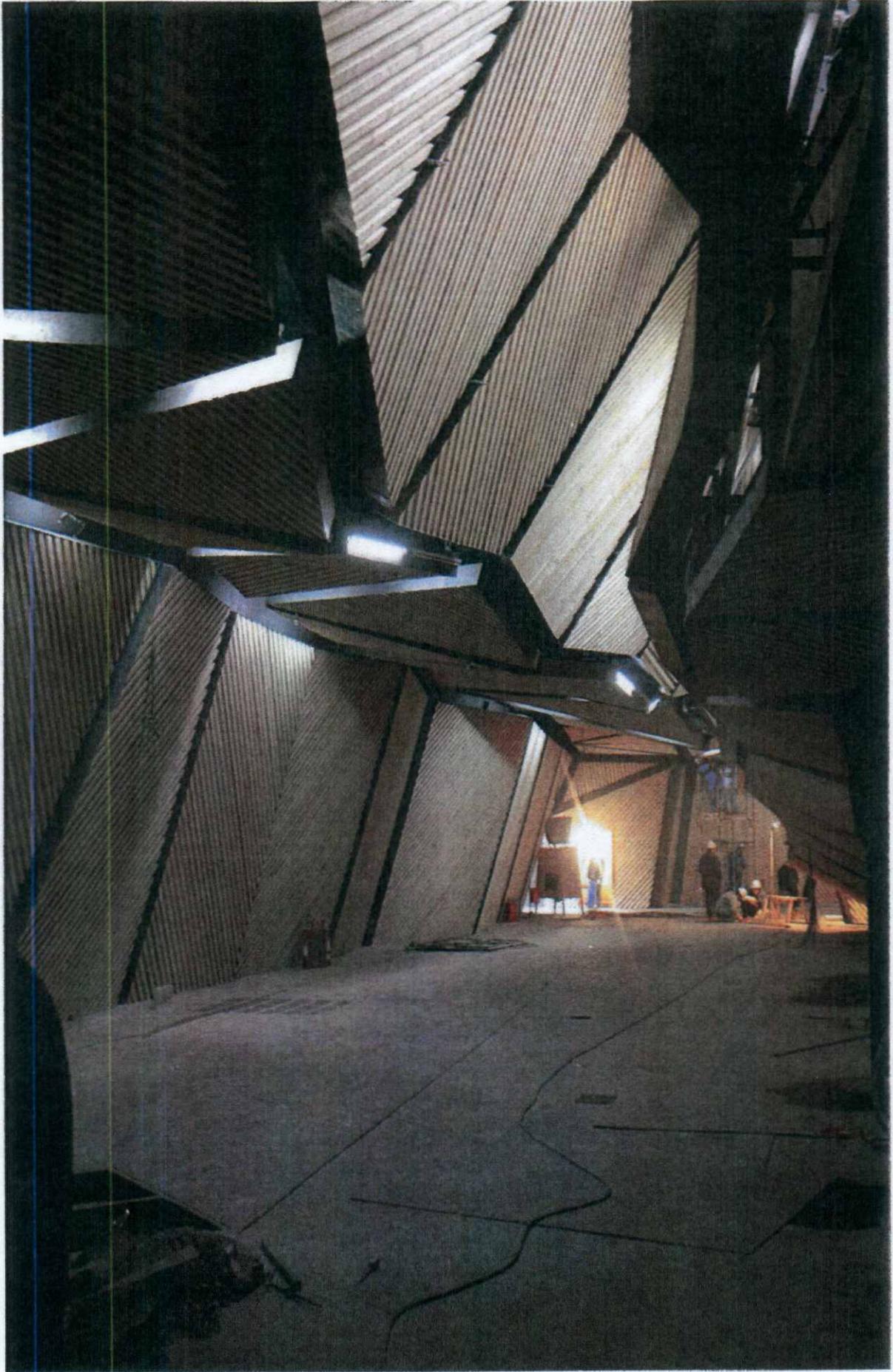


天堡森丘

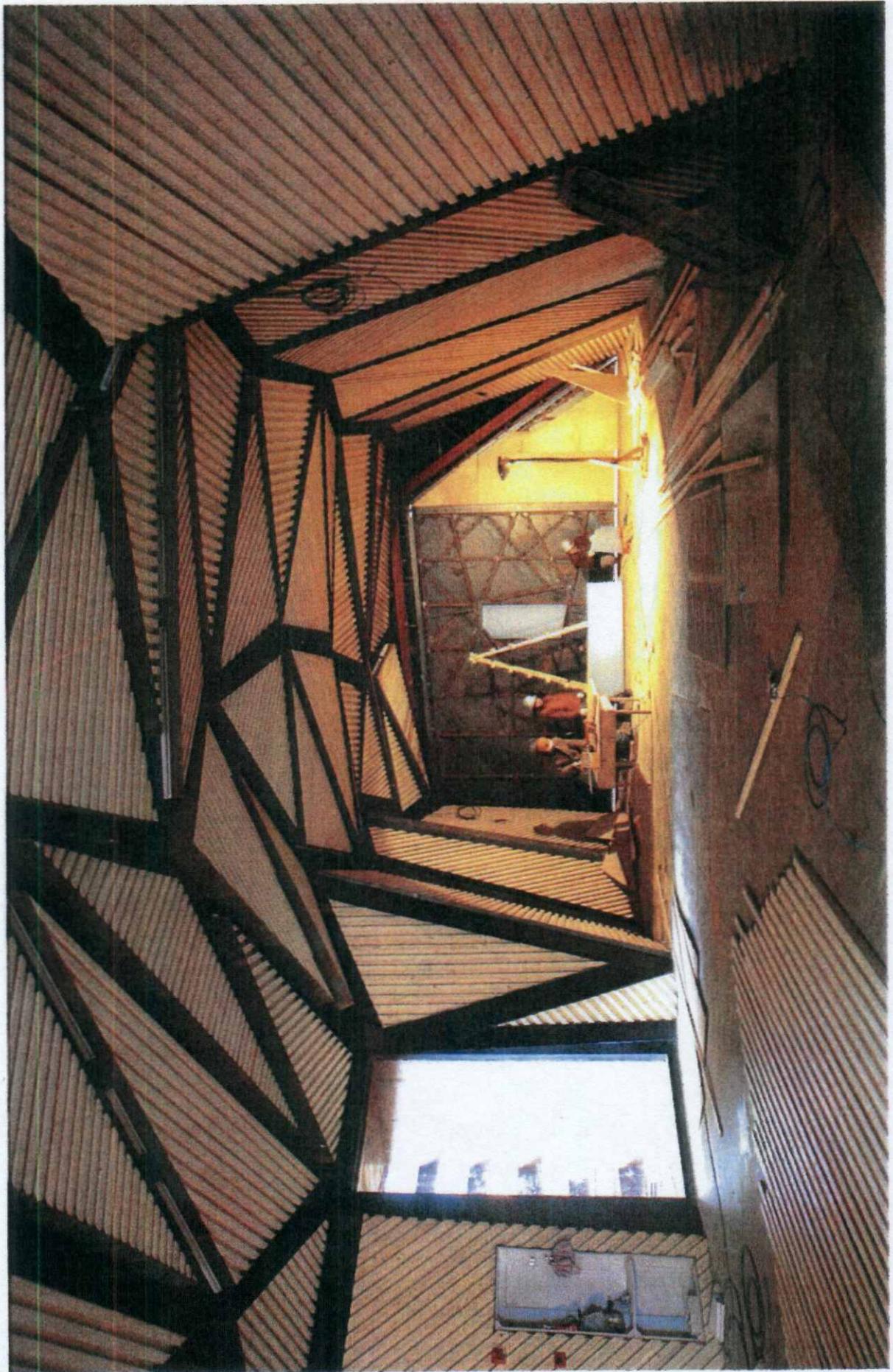


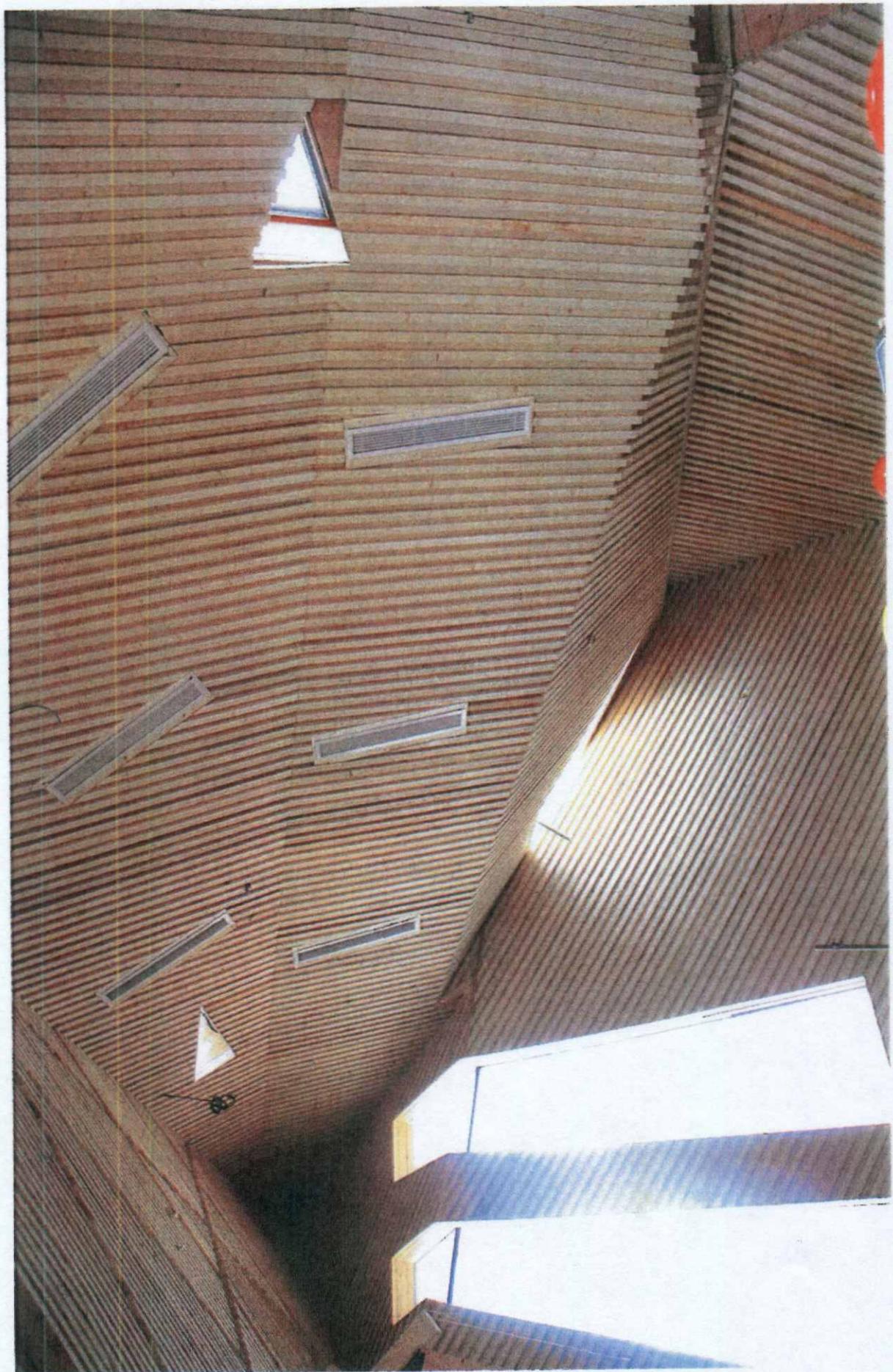


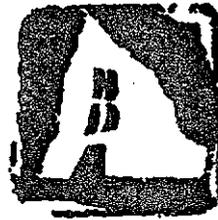












**卢森堡**  
LUXEMBOURG  
EXPO 2010 SHANGHAI

Shanghai, 23 January 2010

**FIRST DRAFT LIST OF EVENTS IN THE LUXEMBOURG PAVILION**

**Events to be held in the Luxembourg Pavilion**

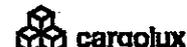
<b>Events in 2010</b>	<b>Organizer</b>	<b>Topic/Format</b>
Thursday 8 <sup>th</sup> of April	ArcelorMittal Co.	Press Conference
Thursday, 15 <sup>th</sup> – Friday 16 <sup>th</sup> April	Consulate Shanghai – Possible Visit of H.E. Luxembourg Vice-Prime Minister, Jean Asselborn	VIP Lounge
Wednesday 28 <sup>th</sup> of April Or Thursday 29 <sup>th</sup> of April Or Friday 30 <sup>th</sup> of April, in the morning	Commissioner General of the Luxembourg Pavilion	Luxembourg Pavilion Informal Opening Press Conference to Chinese & Luxembourg Press – Golden Lady
Saturday May 1 <sup>st</sup> – Monday May 3 <sup>rd</sup>	Commissioner General of the Luxembourg Pavilion	TBC
Saturday May 1 <sup>st</sup>	Consulate Shanghai	Live transmission Speech Minister Krecké to LuxExpo Spring Fair
Sunday May 2 <sup>nd</sup> – Wednesday May 5 <sup>th</sup>	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Monday, 10 <sup>th</sup> of May	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Tuesday, 11 <sup>th</sup> of May	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Wednesday 12 <sup>th</sup> of May	ArcelorMittal Co.	Event
Thursday, 13 <sup>th</sup> of May	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Friday, 14 <sup>th</sup> of May	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Wednesday 19 <sup>th</sup> of May	ArcelorMittal Co.	Event
Friday 28 <sup>th</sup> of May – Monday 7 <sup>th</sup> of June	Ministry of Culture	Concert (solo artist).
Saturday 29 <sup>th</sup> of May	ArcelorMittal Co.	Event
Sunday 30 <sup>th</sup> of May	ArcelorMittal Co.	Event
May (TBC)	Deloitte Co.	Event
Monday 31 <sup>st</sup> of May – Saturday 5 <sup>th</sup> of June	Board of Economic Development, Ministry of Economy and Foreign Trade	Event
Tuesday 1 <sup>st</sup> of June	ArcelorMittal Co.	Gansu School – Children's Happening Event

Luxembourg@ExpoShanghai2010 Groupement d'intérêt économique

Siège social: 19-21 boulevard Royal / L-2449 Grand-Duché de Luxembourg / Tél: (352) 24 78-84 28 / Fax: (352) 22 34 85 / Email: shanghai2010@eco.etat.lu  
RCS Luxembourg C 79 / Idant. TVA: LU 22573 733 / IBAN LU81 0019 2655 0897 6000 / Code BIC: BCEELULL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Friday 4 <sup>th</sup> of June	ArcelorMittal Co. / Paul Wurth Co.	Event
Tuesday 8 <sup>th</sup> of June – Thursday 10 <sup>th</sup> of June	Cargolux Co.	Event
Thursday 10 <sup>th</sup> of June	ArcelorMittal Co.	Event
Thursday 17 <sup>th</sup> of June – Wednesday 23 <sup>rd</sup> of June	Ministry of Culture	Concert (Jazz Quartett)
IBC. Between 17 <sup>th</sup> of June and 21 <sup>st</sup> of June (One day event)	Commissioner Generals Luxembourg & European Unions Pavilions	25 <sup>th</sup> anniversary of the Schengen Convention
Tuesday 22 <sup>nd</sup> – Wednesday 23 <sup>rd</sup> June	Ministry of Tourism	Event
Thursday 24 <sup>th</sup> of June	ArcelorMittal Co.	Event
Friday, 25 <sup>th</sup> of June – Sunday 27 <sup>th</sup> of June	Commissioner General Luxembourg	On the occasion of the national day, presentation to Pavilion to Luxembourg citizens in Greater China.
Friday 2 <sup>nd</sup> of July – Saturday 10 <sup>th</sup> of July	Ministry of Culture	Performance with Video Projection
Wednesday 7 <sup>th</sup> of July	ArcelorMittal Co.	Event – VIP Lounge
Thursday, 8 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Friday, 9 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Monday, 12 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Tuesday, 13 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event – VIP Lounge
Wednesday, 14 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Thursday, 15 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday, 16 <sup>th</sup> of July	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Tuesday 27 <sup>th</sup> of July	University of Luxembourg / Tongji University	Conference
Monday, 9 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Tuesday, 10 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Wednesday, 11 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Thursday, 12 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday, 13 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday 20 <sup>th</sup> of August	ArcelorMittal Co.	Event
Saturday 21 <sup>st</sup> of August – Saturday 28 <sup>th</sup> of August	Ministry of Culture	Concert (Pop-Rock)
Monday, 23 <sup>rd</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Tuesday, 24 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Wednesday, 25 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Thursday, 26 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday, 27 <sup>th</sup> of August	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge

Wednesday, 1 <sup>st</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Thursday, 2 <sup>nd</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday 3 <sup>rd</sup> of September – Thursday 9 <sup>th</sup> of September	Ministry of Culture	Performance with Video Projection
Friday 3 <sup>rd</sup> of September (TBC)	Ministry of Culture	Exhibition
Tuesday 7 <sup>th</sup> of September	Ministry of Culture	Exhibition
Wednesday 8 <sup>th</sup> of September	ArcelorMittal Co.	Event
Thursday, 9 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday 10 <sup>th</sup> of September	ArcelorMittal Co.	Event
Saturday, 11 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event Tower
Thursday 23 <sup>rd</sup> of September	ArcelorMittal Co.	Event
Friday, 24 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Monday, 27 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Tuesday, 28 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Wednesday 29 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Thursday, 30 <sup>th</sup> of September	Consulate Shanghai	Event VIP Lounge
Friday, 1 <sup>st</sup> of October	Consulate Shanghai	Event Tower – VIP Lounge
Sunday 3 <sup>rd</sup> of October – Saturday 9 <sup>th</sup> of October	Ministry of Culture	Theatre and Dance Performance
Tuesday 5 <sup>th</sup> of October – Tuesday 12 <sup>th</sup> of October	Ministry of Culture	Concert (Rap)
Tuesday 5 <sup>th</sup> of October – Tuesday 12 <sup>th</sup> of October	Ministry of Culture	Dance and Musical Performance
Tuesday 5 <sup>th</sup> October – Wednesday 6 <sup>th</sup> of October	ArcelorMittal Co.	Event
Thursday 7 <sup>th</sup> of October – Thursday 14 <sup>th</sup> of October	Ministry of Culture	Concert (Jazz Quartett)
Thursday 7 <sup>th</sup> of October – Thursday 14 <sup>th</sup> of October	Ministry of Culture	Concert (Jazz Quintett)
Thursday 7 <sup>th</sup> of October – Friday 8 <sup>th</sup> of October	Chamber of Commerce	Event
Friday, 8 <sup>th</sup> of October	Commissioner General	Vin d'Honneur to Luxembourg citizens/tourists in Shanghai.

Saturday 10 <sup>th</sup> of October *	Commissioner General of the Luxembourg Pavilion	Luxembourg Day at the EXPO
Sunday 10 <sup>th</sup> of October	Consulate Shanghai	VIP Lounge
Monday 11 <sup>th</sup> of October - Friday 15 <sup>th</sup> of October	Chamber of Commerce	Event
Thursday 14 <sup>th</sup> of October - Friday 15 <sup>th</sup> of October	ArcelorMittal Co. GMB	Event
Monday 25 <sup>th</sup> - Saturday, 30 <sup>th</sup> of October	Consulate Shanghai	Tower – VIP Lounge
Sunday, 31 <sup>st</sup> of October (TBC)	Commissioner General of Luxembourg Pavilion	Closing Reception

\* Luxembourg Day at the EXPO 2010

The Luxembourg Evening Reception for the National Day at the Expo 2010 will take place on the 9th of October 2010, from 6pm to 9pm at the Hotel Shanghai Peninsula (32, Zhongshan Dong Yi Lu).

Even if our reception will take place the day before our National Day at the Expo 2010 (which is the 10th of October 2010), the attendance of high level Expo representatives would be highly appreciated

Presence of Luxembourg high level delegation

Please kindly notice the following:

For the events (as listed below in grey highlighted), the presence of high level delegation is to be foreseen.

Period 1: From 28<sup>th</sup> of April until 3<sup>rd</sup> of May 2010

- The presence of H.E. the President of the Luxembourg Parliament
- The presence of H.E. the Minister of Economy and Foreign Trade
- The presence of H.E. the Commissioner General
- The presence of Luxembourg Parliament Members.
- The presence of H.E the Ambassador of Luxembourg in China

Period 2: From 31st of May until 5th of June 2010

- The presence of His Royal Highness Crown Prince Guillaume of the Grand Duchy of Luxembourg, Honorary Chairman of the Board of Economic Development.
- The presence of H.E. Minister of the Economy and Foreign Trade, Chairman of the Board of Economic Development
- The presence of the Ambassador of Luxembourg in China
- The presence of the Directors of BED Offices worldwide.

Period 3: From 9th of October until 15th of October 2010

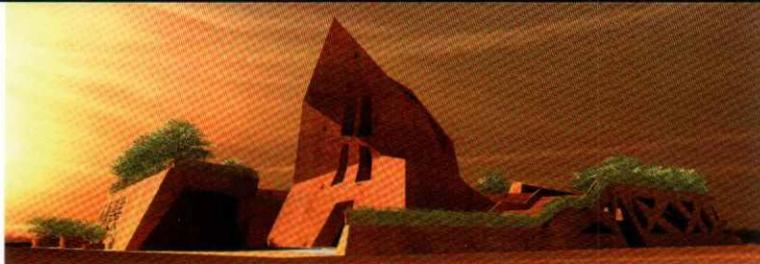
- The presence of His Royal Highness, the Grand Duke of Luxembourg
- The presence of H.E. Minister of the Economy and Foreign Trade and Chairman of the Board of Economic Development
- The presence of the Ambassador of Luxembourg in China
- The presence of the Commissioner General of Luxembourg in China
- The presence of Luxembourg Parliament Members
- The presence of the mayor of the City of Luxembourg
- The presence of ArcelorMittal GMB, including Mr. Mittal & Mr. Wurth.
- The presence of other Luxembourg high government officials and high-profile companies chairmen.

<b>Final Notice</b>
---------------------

The list of events mentioned above, to be held inside the Luxembourg Pavilion, is to be taken as a reference only. Changes may and will occur at a later stage.

It is understood that in case of changes, the EXPO Organizer will as soon as possible be informed.

Finally, this list of events highlights the importance of access to the national Luxembourg pavilion.



Annexe 3

LUXEMBOURG COMMERCIAL WEEK  
**WORLD EXPO 2010 SHANGHAI**

October 7th-15th 2010



卢森堡  
LUXEMBOURG  
EXPO 2010 SHANGHAI

WELCOME  
TO THE  
LUXEMBOURG  
PAVILION

# COMMERCIAL WEEK

The Luxembourg Chamber of Commerce, a founding member of the "G.I.E. Luxembourg @ Expo Shanghai 2010", will organize a commercial week in and around the Luxembourg Pavilion in October 2010. The date October 10th 2010 has been officially decreed by the Expo-Organizers as the Luxembourg Day at the World Expo and will also be the official launch of the commercial week. The objective of this event is to showcase and promote Luxembourg products and services in various sectors of activities to targeted Chinese companies.

China has become an indispensable partner for Luxembourg Foreign Trade. Our exports to China have more than quintupled between the mid 90's and mid 2000's. Our imports from China have increased by a tenfold during that same period.

Nowadays the commercial transactions between Luxembourg and the Asian Continent exceed the ones Luxembourg has with the American Continent. The Chinese market offers a multitude of

business opportunities in sectors such as ICT, Eco-Technologies, Automotive, Finance and Logistics. Thousands of Chinese SME's are on the look out for strategic alliances with European small and medium sized enterprises.

The commercial week will be a succession of sector specific seminars and with subsequent business matchmaking. Each Luxembourg participating company will be able to showcase and present to the Chinese audience its products and services. Each of the commercial days will be closed with a networking reception at the Luxembourg Pavilion.

## THE PROGRAM:

October 7, 2010	<b>b2fair</b>
October 8, 2010	<b>b2fair</b>
October 9, 2010	<b>Luxembourg Official Reception hosted by the Commissioner General in presence of H.R.H. Grand Duke Henri</b>
October 10, 2010	<b>Luxembourg Day at the World Expo</b>
October 11, 2010	<b>ICT Day</b>
October 12, 2010	<b>Automotive Day</b>
October 13, 2010	<b>Eco-Technologies Day</b>
October 14, 2010	<b>Maritime &amp; Logistics Day</b>
October 15, 2010	<b>Food &amp; Beverage Day</b>

## Maritime & Logistics

The Luxembourg maritime legislation has proven its effectiveness and the Luxembourg shipping sector continues to grow even in an environment of continuously changing global economy.

For many years and still today, the world's economy has been depending on shipping. In fact, this sector was globalized before the word "globalization" was even known. Although the shipping as a whole is currently suffering from the international economic crises, it is of critical importance to China and its economy.

As a major supplier to the world, Chinese exports are essentially shipped by sea. Additionally China is home to many shipyards which are supplying vessels to operators worldwide.

Since its creation in 1990, the Luxembourg maritime register has been in close cooperation with Asian ship-owners and administrations, especially in Hong Kong, Singapore and Shanghai. A large choice of options is available to shipping companies to set up a company or to register their ships in Luxembourg.



## Automotive

As of November 2009, China is the largest automotive market in the world. It has become a market with a total sale of 13.5 million vehicles surpassing the United States. Its automotive industry has been in rapid development since the early 1990s.

China's annual automobile production capacity first exceeded one million in 1992. By 2000, China was producing over two million vehicles. After China's entry into the World Trade Organization (WTO) in 2001, the development of the automobile market further accelerated. Between 2002 and 2007, the national automobile market grew by an average of 21%, or one million vehicles year-on-year.

In 2008, Shanghai Automotive Industry Corporation (SAIC), China First Automobile Works Group Corporation (FAW Group) and Dongfeng Motor Corporation sold a total of 4.57 million automobiles, according to the China Association of Automobile Manufacturers (CAAM).

## Eco-Technologies

In China, the government plays a key role in promoting environmental protection. For instance, the central government has made continuous efforts to increase public awareness, particularly through adopting the "Green Olympic" concept in 2008 and promoting "Better City, Better Life" as a theme for the EXPO 2010 in Shanghai.

Environmental protection, a serious matter in China because of rapid economic development that has led to increased pollution, is yet ensured at different governmental levels. Indeed, policy implementation depends on municipal authorities and may vary from one region to another but offer a huge market for private companies.

Eco-technologies will be at heart of the EXPO 2010 in Shanghai. The Urban Best Practices Area (UBPA) will for instance, provide an opportunity for cities around the world to share experiences in urban construction and valuable practices designed to improve the quality of urban life.

## Information and Communication Technologies

European ICT companies are currently among the largest investors in China and aid China's development by transferring technology, generating employment, contributing know-how and training a new generation of Chinese engineers in the information and technology field.

China's ambition is to have in place a broadband network roughly three times the size of the American one by 2020. This project is nicknamed the "800 Million Network" after the number of users it would support.

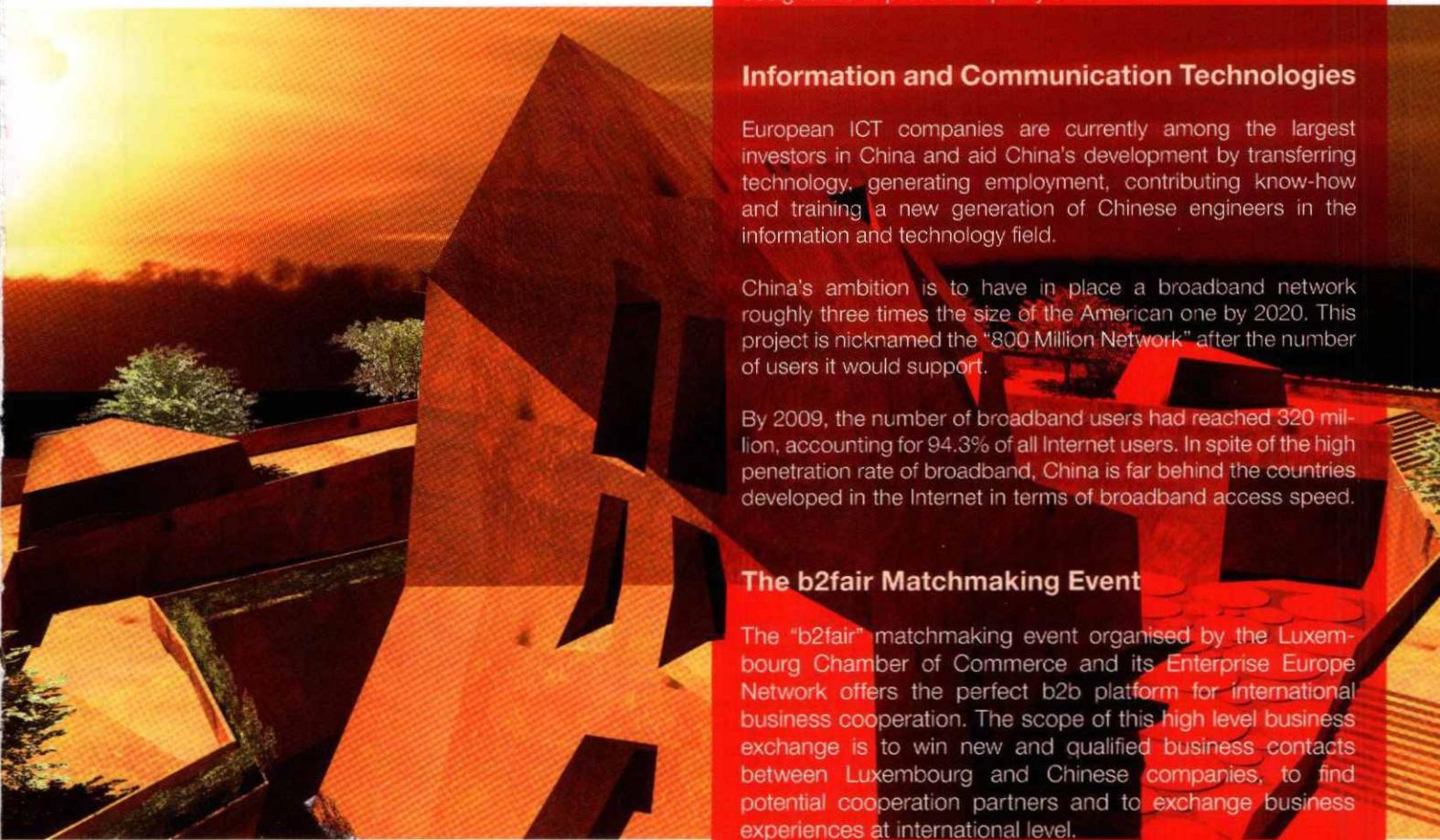
By 2009, the number of broadband users had reached 320 million, accounting for 94.3% of all Internet users. In spite of the high penetration rate of broadband, China is far behind the countries developed in the Internet in terms of broadband access speed.

## The b2fair Matchmaking Event

The "b2fair" matchmaking event organised by the Luxembourg Chamber of Commerce and its Enterprise Europe Network offers the perfect b2b platform for international business cooperation. The scope of this high level business exchange is to win new and qualified business contacts between Luxembourg and Chinese companies, to find potential cooperation partners and to exchange business experiences at international level.

## Food and Beverage

According to the Food & Beverage EU Working Group, China is continuously listed as a top ten export destination of the EU with imports of food & beverage products worth approximately EUR 1.25 billion. This represents a year-on-year increase of 28.4% and a 183% increase from 2000 to 2007. Shanghai, in particular, has a high demand in dairy products, wines, liquors, more generally in European delicacies. This is because of the high number of expatriates but also of a higher purchasing power of Chinese customers in Shanghai.



# WORLD EXPO 2010 SHANGHAI

The World Expo will officially open on May 1st and run till October 31st 2010. The Expo surface is 5 km<sup>2</sup> and is located on both sides of the Huangpu River. One third of the surface is on the Puxi side and two thirds located on the Pudong side, commonly referred to the "Manhattan of Shanghai".

Over the six month period some 70 million visitors are expected. This corresponds to an average daily rate of 400.000 visitors.

192 countries, 50 international organizations, 16 corporate participants, 80 cities and non-governmental organizations shall ensure the widest possible participation in the history of World Exhibitions.

Shanghai, positioned at the mouth of the mighty Yangtse River, is the engine of China's economic development. As one of China's four province-level municipalities, Shanghai plays a central role in the developments of China's economy. It is a key trade, financial, shipping and industrial manufacturing center. Indeed Shanghai with its 20 million inhabitants is known as Asia's commercial capital.

## "BETTER CITY, BETTER LIFE"

The World Expo 2010 Shanghai is dedicated to city development: 'BETTER CITY, BETTER LIFE'. What type of lifestyle, what type of city for the future?

It has set itself the challenge of questioning the 'urban age' that characterises the 21st century. Indeed the urban population already represents over 50% of the world population, living in an ever-increasing number of megalopolises (cities with more than 10 million inhabitants), with the fastest urban demographic growth taking place in Africa and Asia. The issues at the heart of this Universal Exposition include promoting sustainable development and protecting the urban heritage, drawing the general public's attention to the healthy development of cities, promoting innovative ecological techniques, protecting understanding between societies, etc.

## "LU SEN BAO – YI XIAO, YI MEI" (Luxembourg, small is beautiful too)

In Chinese Luxembourg is pronounced 'Lu Sen Bao', which means 'Forest and Fortress'

In line with the organisers' overall theme, the Luxembourg Pavilion was built using recyclable materials (steel, wood, glass) and has a natural air-conditioning system. It has been built on a surface of 3,000 m<sup>2</sup>. The pavilion's architectural project, designed by the Luxembourg architectural firm Hermann&Valentiny and associates, sought the greatest possible similarity between Chinese and Luxembourg architectures and also drew inspiration from the Chinese philosophy of 'feng shui'. By modifying the scale and adapting the form of a single-family house, the pavilion evokes a traditional Luxembourg house – a complete contrast to the buildings of megalopolises – and our historical heritage, the castle, which has evolved into a modern open city, just like our national identity.

For further information please contact  
Chamber of Commerce  
Mr. Jean-Claude VESQUE  
Tel: (+352) 42 39 39 – 311  
E-mail: jean-claude.vesque@cc.lu

## **European Pavilion Events at Expo 2010**

### **I.- One Time Events**

#### 1.- EU HonourDay (9 May 2010)

- A) European Parade
- B) Official Ceremony
- C) Live Music from the four corners of Europe
- D) Concert EU Youth Orchestra
- E) Reception at Spanish Pavilion

#### 2.- European Cinema Festival (Mid-June 2010)

In partnership with Shanghai International Film Festival (SIFF), European National Film Promotion Agencies and European Film Promotion (EFP) supported by EU Media Program

#### 3.- XXV Anniversary of the signature of the Treaty of Schengen (14 June 2010)

- A) Exhibition about Schengen Treaty at Luxemburg Pavilion organized in partnership with EU Pavilion
- B) Reception at Luxemburg Pavilion on the occasion of the celebration of Schengen Treaty

#### 4.- Science and Technology Week (14-18 June 2010) In partnership with Shanghai Association for Science & Technology

#### 5.- Do you speak European? (July 2010)

The European Union is multi-cultural and multi-lingual and has 23 official languages.

#### 6.- "Football Show" with famous European senior football players (September 2010)

Michel Platini, President of the Union of European Football Associations (UEFA) will invite to Shanghai 7 European senior football players who have been awarded the prestigious "European Footballer of the Year" title ("The Golden Ball")

#### 7.- European Opera Festival (11 th & 12 th September 2010)

Famous European solo opera singers performances

#### 8.- White night of contemporary art (October 2010)

Outdoor artistic performances

### **II.- Regular Events**

**1.- Famous European historical Characters**

Actors in costumes of famous historical characters will entertain visitors at the Entrance of the EU-Belgium Pavilion

**2.- European Puppet Theater**

Famous European Puppet Theater to be shown in the garden of EU-Belgium Pavilion

**3.- Travelling Piano (once a month)**

Piano concerts at Europe Square with giant pictures of Europe

**4.- Mobile Screen (6 Months)**

Display of European cultural events, exhibitions, sports competitions through a giant mobile screen that can also be used by European Pavilions

André Hoffmann  
Député

Séance publique du 3 février 2010

RESOLUTION

La Chambre des Députés,

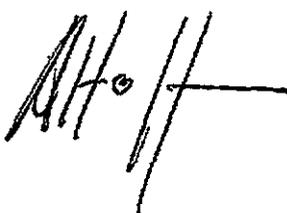
considérant que

- la fermeture du site productif de la Brasserie de Luxembourg à Diekirch et les licenciements massifs annoncés par la direction constitueraient non seulement un drame social pour les salarié/es concerné/es et leurs familles, mais aussi un grave préjudice pour le développement social et économique de la région, et seraient contraires à l'objectif d'une régionalisation cohérente du développement économique ;
- le maintien d'une forte activité industrielle est vitale pour l'avenir économique et social du pays ;
- ni l'évolution du chiffre d'affaires, ni celle de la demande, ni celle de la productivité, ni celle surtout des bénéfices de l'entreprise ne justifient la fermeture du site et les suppressions d'emplois ;
- les licenciements seraient abusifs selon les termes mêmes de notre Code du Travail, puisque non fondés « sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise » (Art. L.124-11, (1)) ;
- la population attend des responsables politiques et notamment de la Chambre des Députés une forte réaction qui soit à la hauteur des enjeux ;

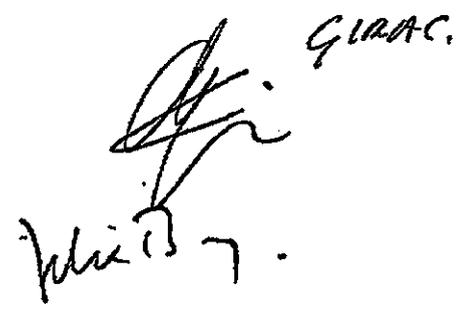
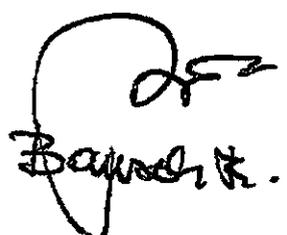
décide

d'instituer, conformément à l'article 18 du Règlement de la Chambre des Députés, une commission spéciale, composée de représentants de tous les groupes et sensibilités politiques, et chargée des missions suivantes :

1. Analyser en détail la situation économique de la Brasserie de Luxembourg et du groupe auquel elle appartient.
2. Evaluer avec précision les conséquences sociales et économiques d'une fermeture du site.
3. Examiner dans quelle mesure le cadre législatif existant permet des mesures d'urgence pour sauver le site, la production et les emplois.
4. Elaborer des propositions d'élargissement du cadre législatif et réglementaire permettant d'intervenir rapidement dans des cas comparables.
5. Définir une stratégie et un cadre juridique pour garantir la maîtrise de la société sur son développement social et économique.



Adam



**Réponse à la question parlementaire no. 359 du  
8 janvier 2010 des  
honorables Députés André Bauler et Fernand Etgen**

---

La question parlementaire no. 359 des honorables Députés André Bauler et Fernand Etgen appelle la réponse suivante de la part du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur:

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a été informé de l'intention de la Brasserie de Luxembourg, filiale de la société AB-Inbev, de discuter du transfert de ses activités de production de bière sur le site de Diekirch vers la Belgique et d'externaliser une partie de ses activités logistiques.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur n'a pas connaissance d'informations que la hauteur du prix de l'eau et de l'évacuation des eaux usées auraient été à l'origine des intentions de transfert des activités.

~~Quelle que soit l'issue de ce dossier que le gouvernement continue de suivre avec la~~  
plus grande attention, l'affectation du site en question doit s'inscrire dans le respect des réglementations d'aménagement du territoire et d'urbanisme en vigueur.

En tout état de cause et, contrairement aux auteurs de la question, le gouvernement refuse de considérer à l'heure actuelle la délocalisation comme une solution incontournable.



Luxembourg, le 8 janvier 2010

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre  
des Députés

LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

08 JAN. 2010

Q359

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur:

*« Il ressort de plusieurs articles de presse que la Brasserie de Luxembourg a l'intention de transférer sa production au site de Diekirch vers la Belgique.*

*Partant, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur:*

*Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur les motifs de ce transfert de la production de la Brasserie de Luxembourg? Est-ce que la hauteur du prix de l'eau, et plus particulièrement des eaux usées, qui constitue facteur de production essentiel pour une brasserie, a été une des raisons?*

*Est-ce que l'Etat envisage la revalorisation du site de la brasserie, qui pour le futur développement de la Ville de Diekirch est d'une importance stratégique éminente, afin d'y permettre la création de nouveaux emplois? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

André BAULER  
DéputéFernand ETGEN  
Député

**Réponse à la question parlementaire no 0365 du**

**11 janvier 2010 de**

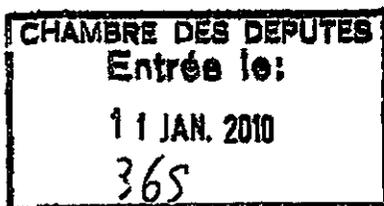
**l'honorable Député Marc Spautz**

---

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Député Marc Spautz concernant la Brasserie de Diekirch, je puis vous communiquer l'information ci-après:

*Au cours des cinq dernières années, la Brasserie de Luxembourg n'a pas bénéficié d'aides étatiques au titre des instruments financiers appelés à encourager l'investissement, la recherche-développement ou encore la protection de l'environnement dont le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et le Ministre des Finances assurent l'application.*

---



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la Chambre  
des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 11 janvier 2010

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et à Madame la Ministre des Classes moyennes et du Tourisme

La « Brasserie de Luxembourg » qui fait partie du groupe AB Inbev a annoncé son intention de fermer la Brasserie de Diekirch et d'externaliser une partie de ses activités logistiques vers un partenaire spécialisé dans la distribution.

Dans le contexte de cette annonce, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et à Madame la Ministre des Classes moyennes et du Tourisme.

- La « Brasserie de Luxembourg » a-t-elle profité d'aides ou de subventions étatiques quelconques (aides à l'investissement, crédits d'équipement etc...) au cours des dernières années ?
- Si oui, quels sont les montants versés respectivement l'origine de ces subventions (SNCI, Ministère des Classes moyennes, de l'Economie etc) ?
- Le gouvernement envisage-t-il de demander le remboursement de ces dernières ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz  
Député

**Réponse commune à la question parlementaire n°377**

**de M. le Député Claude Haagen**

---

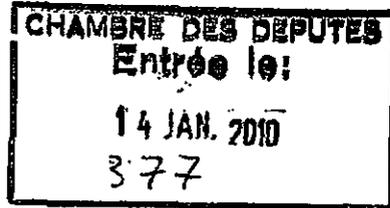
La question parlementaire n°377 de l'honorable député Claude Haagen appelle la réponse suivante de la part du Ministre du Travail et de l'Emploi et de la part du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur:

Le gouvernement a été informé de l'intérêt exprimé par une entreprise luxembourgeoise pour reprendre les activités de brasserie de l'entreprise Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch SA ce qui permettrait la continuation des activités de production de bière sur le site industriel à Diekirch.

Il est dans l'intérêt de l'économie luxembourgeoise de favoriser dans toute la mesure du possible des solutions alternatives à un arrêt pur et simple des activités de brassage à Diekirch.

Le gouvernement a dès lors pris contact avec l'actionnaire de la Brasserie de Luxembourg SA afin de sensibiliser AB Inbev SA aux conséquences engendrées par un plan social, aux risques de perte de valeur de la marque de bière Diekirch en cas de délocalisation vers un site de production hors de la ville de Diekirch et enfin à l'existence d'alternatives permettant une continuation des activités.

Le gouvernement appelle de ses vœux une reprise de l'activité de brassage afin de préserver les emplois des salariés menacés par un licenciement et déploiera tous les efforts possibles afin que cette activité puisse continuer au Luxembourg. Il est clair qu'une solution industrielle qui viserait le rachat de la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch SA par une entreprise du même secteur pourrait présenter des avantages évidents de pérennité de l'activité.



Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2010

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la présente question parlementaire urgente à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi.

Par le biais d'une interview diffusée ce matin même par RTL Radio, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a fait des déclarations concernant d'éventuelles négociations en vue de la reprise de la société *Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.*

Dès lors, j'aimerais savoir si le gouvernement luxembourgeois a connaissance de telles négociations ? Le cas échéant, est-ce que le gouvernement a l'intention de s'impliquer activement dans ces négociations pour favoriser une solution luxembourgeoise ?

Aussi, j'aimerais savoir si la ou les sociétés intéressées par une reprise de la société *Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.* sont de nationalité luxembourgeoise, voire s'il s'agit d'entreprises issues du secteur brassicole national ? Dans ce cas, ne serait-il pas opportun de favoriser une solution nationale en vue de fonder une « brasserie nationale » ?

Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi peut-il me renseigner si dans le contexte d'une reprise de la société *Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.* par une autre société les emplois des 63 salariés concernés pourraient être préservés ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Claude Haagen  
Député